



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PONT DU GARD

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Budget principal et budgets annexes

Table des matières

Table des matières :

Préambule	page n° 3
Contexte général – Situation globale	page n° 5
Contexte général – Situation de la Communauté de communes du Pont du Gard	page n° 9
Synthèse par politique publique	page n° 16
Les orientations budgétaires 2025	page n° 37
Annexes du rapport d’orientations budgétaires	page n° 61

Préambule : objectifs et obligations légales

Préambule :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité ;
- Informer les élus et les administrés sur la situation financière.

Dispositions légales : contexte juridique :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du CGCT) dans un délai maximum de dix semaines précédant l'examen des budgets pour les EPCI appliquant le référentiel comptable et budgétaire M57.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum cinq jours avant la réunion pour les conseillers communautaires. L'absence de communication aux membres de l'assemblée délibérante de ce rapport constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif dans la mesure où elle est intervenue à l'issue d'une procédure irrégulière.

Contexte général : situation économique et sociale

Situation globale

Contexte général international : situation globale

- La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2025, avec des dynamiques très différentes pour chaque zone économique. Les Etats-Unis ont une croissance à la hausse, proche de 3 % tandis que la **zone euro** peine à se redresser avec une **croissance inférieure à 1 %** en 2024. La Chine ralentit avec une croissance inférieure à 5 %.
- La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit en raison de la **nette décélération de l'inflation en 2024**. La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs.
- Le **risque géopolitique** se renforce dans de nombreux pays, notamment en raison de l'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient et des tensions Iran-Israël.
- Sur le plan politique, l'**élection de Donald TRUMP** fait peser le risque d'un bondissement des tarifs douaniers. L'Europe, en **France** après la **censure du gouvernement de Michel BARNIER** et en **Allemagne**, après la **censure du gouvernement d'Olaf SCHOLZ** présente de sérieux signes de fragilités.
- En 2025, le scénario pour la **zone euro** :
 - **Croissance : 1,3 %** du PIB ;
 - **Inflation : 1,8 %**.

Contexte général national : situation globale

Pour 2025 : le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de réduire le déficit public.

- Une **croissance au ralenti : 0,9 %**.
- Une **inflation qui se calme : 1,7 %**.
- Un **déficit réduit mais excessif : 6,1 % du PIB en 2024** contre 5,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 2023. Le gouvernement ambitionne de réduire le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025. Le **déficit de l'Etat** s'élèverait à **139 milliards d'euros**. L'objectif de passer sous la barre des 3 % de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.
- La part de la **dette publique** atteindrait **115,5 % du PIB**.
- Un **taux de chômage à la hausse : 7,6 % de la population active mi 2025**. L'emploi montre des signes d'essoufflement notamment dans le secteur privé. La croissance des salaires est stable à + 2,9 %. Le taux de chômage reste supérieur à la moyenne européenne.

Loi spéciale du 20 décembre 2024 : après la censure du gouvernement de Michel BARNIER, la France avait entamé l'année 2025 sans avoir adopté son budget, mais avec une loi spéciale autorisant l'exécutif à prélever l'impôt et à emprunter pour financer l'Etat, les collectivités territoriales et la sécurité sociale.

- Autorise l'Etat à percevoir les impôts et reconduit les prélèvements sur les recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne ;
- Précise les montants évaluatifs des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales ;
- Autorise l'Etat à emprunter en 2025 ;
- Autorise les organismes de sécurité sociales à emprunter en 2025.

Contexte
général :
situation
globale

-

Collectivités
territoriales

Les mesures pour les collectivités territoriales :

- Un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu de 5 milliards envisagés par le gouvernement de Michel BARNIER).
- Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 : 1,15 milliard en 2025 contre 2,5 milliards en 2024.
- Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15 %.
- Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.
- Pour permettre les départements de faire face à leur hausse de leurs dépenses, ils pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les transactions immobilières de 4,5 % à 5 % pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

Contexte général : situation économique et sociale

Situation de la Communauté de communes du Pont du Gard

Les évènements marquants de l'année 2024

- Retrait de la commune de Castillon-du-Gard au 1^{er} janvier 2024 ;
- Acquisition d'un terrain pour l'implantation du futur siège de la Communauté de communes ;
- Vote pour l'acquisition d'une partie du canal d'irrigation de Remoulins à Beaucaire ;
- Labellisation des sept crèches « écolo crèche » ;
- Signature de la convention territoriale globale (CTG) pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 avec les communes suivantes : Aramon, Collias, Comps, Estézargues, Fournès, Montfrin et Pouzilhac (Remoulins en cours de signature) ;
- Réalisation des travaux de sécurisation des déchèteries de Comps et de Meynes ;
- Pérennisation des séances relatives à l'aisance aquatique à la piscine de Meynes ;
- Installation de nouveaux panneaux lumineux dans les communes pour diffuser les informations locales ;
- Délibération de principe pour la signature d'un pacte territorial (OPAH et guichet unique « Renov'Occitanie ») ;
- Audit permettant la mise en œuvre du contrôle allégé partenarial (CAP) avec le service de gestion comptable (SGC) d'Uzès ;
- Création du service transport solidaire ;
- Passation du marché public relatif à la fourniture de repas en liaison froide avec davantage de produits locaux et de bio ;
- Vote d'une aide financière exceptionnelle pour la rénovation du gymnase de Remoulins à hauteur de 200 000 €.

La formation de l'épargne (budget principal)

- Les comptes de gestion provisoires 2024 font ressortir les résultats indiqués aux pages suivantes. Toutefois, il convient de souligner que les **résultats de l'année 2024 présentés sont issus des comptes de gestion provisoires.**
- Sur la section de fonctionnement, cela se traduit par une exécution budgétaire 2024 en deçà des prévisions budgétaires. Ainsi, le taux de réalisation de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement est en deçà des prévisions budgétaires 2024. Nous finissons avec un **excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 égale à 540 171,88 €** (avec les opérations d'ordre). Pour rappel, en 2023, nous avons un déficit de fonctionnement de 1 289 288,63 € (DSC 1 000 000,00 €).
- Les recettes réellement réalisées sont supérieures à celles prévues et adoptées lors de l'élaboration budgétaire 2024.

La formation de l'épargne (budget principal) hors opérations d'ordre

	LIBELLE	BUDGET 2024	REALISATIONS 2024	TAUX D'EXECUTION
	TOTAL RECETTES REELLES	19 061 024,31 €	20 097 179,29 €	105,44%
Chap. 013	Atténuation de charges	51 990,00 €	65 141,60 €	125,30%
Chap. 70	Produits de services, du domaine...	999 731,38 €	1 061 535,82 €	106,18%
Chap. 73	Impôts et taxes	5 556 601,00 €	5 330 958,00 €	95,94%
Chap. 731	Fiscalité locale	7 897 694,00 €	8 109 446,33 €	102,68%
Chap. 74	Dotations et participations	4 484 118,00 €	5 428 349,94 €	121,06%
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	66 929,93 €	97 637,88 €	145,88%
Chap. 76	Produits financiers	2 960,00 €	2 958,57 €	99,95%
Chap. 77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 151,15 €	
Chap. 78	Reprise provision	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DEPENSES REELLES	20 249 137,63 €	19 244 379,13 €	95,04%
Chap. 011	Charges à caractère général	1 734 191,00 €	1 351 769,02 €	77,95%
Chap. 012	Charges de personnel	6 500 000,00 €	6 192 646,26 €	95,27%
Chap. 014	Atténuation de produits	7 760 856,31 €	7 760 765,57 €	100,00%
Chap. 65	Charges de gestion courante	4 149 151,86 €	3 928 960,77 €	94,69%
Chap. 67	Charges exceptionnelles	4 200,00 €	0,00 €	0,00%
Chap. 68	Dotations aux provisions	500,00 €	0,00 €	0,00%
Chap. 022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	
	EPARGNE DE GESTION	/	852 800,16 €	
Chap. 66	Charges financières	10 238,46 €	10 237,51 €	
	EPARGNE BRUTE	/	842 562,65 €	
Chap. 16	Remboursement du capital	90 000,00 €	90 000,00 €	100%
	EPARGNE NETTE hors opérations d'ordre	/	752 562,65 €	
	Encours de la dette au 31/12/2024	/	697 500,00 €	
	Capacité de désendettement	/	0,83	
	Taux d'épargne brute (en %)	/	4,19%	
	Taux d'épargne nette (en %)	/	3,74%	
	Coefficient de rigidité des charges structurelles	/	60,71%	

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de moins de 1 000 000,00 € par rapport au budget prévisionnel.
- Les recettes de fonctionnement sont supérieures de plus de 1 000 000,00 € par rapport au budget prévisionnel.

La formation de l'épargne (budget principal)

1°) L'épargne brute : lorsque la collectivité a perçu les recettes et réalisé les dépenses de fonctionnement, il reste un surplus appelé épargne brute ou capacité d'autofinancement brute.

Le taux d'épargne brute permet d'appréhender la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne. Le calcul du taux d'épargne brute s'effectue comme suit : (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement).

En 2024, le **taux d'épargne brute** devrait se situer aux alentours de **4,19 %**.

2°) La capacité de désendettement : il s'agit du nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne. Le calcul de la capacité de désendettement s'effectue comme suit : (encours de dette / épargne brute).

En 2024, la **capacité de désendettement** est estimée à **0,83**.

3°) L'épargne nette : lorsque les emprunts sont remboursés, il peut rester un montant appelé épargne nette. Elle est utilisée pour financer de nouveaux investissements. Le calcul du taux d'épargne nette s'effectue comme suit : (épargne nette / recettes réelles de fonctionnement).

En 2024, le **taux d'épargne nette** devrait se situer aux alentours de **3,74 %**.

4°) Le coefficient de rigidité des charges structurelles : il mesure le poids des charges structurelles rigides (dépenses obligatoires). Le calcul du coefficient de rigidité s'effectue comme suit : [(charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêt) / produits réels de fonctionnement].

Il permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la Communauté de communes pour réduire l'ensemble de ses charges, et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.

En 2024, le **coefficient de rigidité** des charges structurelles estimé est de **60,71 %**.

Esquisse du compte administratif anticipé 2024 du budget principal M57

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2024 :
budget principal
2024

BUDGET PRINCIPAL CA 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2023		10 338 055,01 €		616 885,89 €	0,00 €	10 954 940,90 €
Opérations de l'exercice	19 721 389,04 €	20 261 560,92 €	1 012 603,84 €	755 928,78 €	20 733 992,88 €	21 017 489,70 €
TOTAUX	19 721 389,04 €	30 599 615,93 €	1 012 603,84 €	1 372 814,67 €	20 733 992,88 €	31 972 430,60 €
Résultats de clôture		10 878 226,89 €		360 210,83 €	0,00 €	11 238 437,72 €
Restes à réaliser			908 749,38 €	199 980,36 €	908 749,38 €	199 980,36 €
TOTAUX CUMULES	19 721 389,04 €	30 599 615,93 €	1 921 353,22 €	1 572 795,03 €	21 642 742,26 €	32 172 410,96 €
Résultats provisoires 2024		10 878 226,89 €	-348 558,19 €			10 529 668,70 €

Résultat de
fonctionnement 2024 :
+ 540 171,88 €

Résultat
d'investissement 2024 :
- 256 675 ,06 €

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budget principal 2024

CONSEQUENCES FINANCIERES DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE CASTILLON-DU-GARD :

- Une perte de fiscalité annuelle de 150 000 €.
- Une diminution de la cotisation à l'EPTB des Gardons (GEMAPI) de 32 176 €
- Une diminution des recettes de la taxe de séjour (TS) estimée à 35 000 €
- Une baisse des recettes de TEOM qui sera compensée par une diminution de la contribution au SICTOMU
- Une baisse de la cotisation par habitant au PETR
- La baisse éventuelle de la contribution à la SPL OT n'a pas été revue.
- Par courrier en date du 4 février 2025, la Préfecture nous a transmis un projet d'arrêté préfectoral portant les conditions financières de sortie de la commune de Castillon du Gard de la CCPG. Il prévoit que la CCPG verse à la commune la somme de 880 400 €.
- Une provision pour risques devra être prévue au budget 2025 à l'ouverture d'un contentieux devant le tribunal administratif.

Synthèse par politique publique

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budget principal 2024

PETITE ENFANCE et CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) :

- Signature de la CTG en décembre 2024 ;
- Travail avec la CAF et les partenaires sur la CTG ;
- Organisation de rencontres avec les partenaires du territoire visant à accompagner la jeunesse vers son autonomie ;
- Création des points infos familles à destination des parents et futurs parents en recherche de mode de garde et/ou voulant une présentation des actions à destinations des enfants de moins de 6 ans ;
- Semaines « grandir dans un environnement sain » à destination des familles fréquentant les EAJE ;
- Semaines sensorielles organisées en coopération RPE/REFERENT PARENTALITE/EAJE, à destination des familles accueillies en EAJE et LAEP ;
- Labellisation écolo-crèche de tous les EAJE ;
- 10 ans de l'EAJE de Montfrin ;
- Journée pédagogique thème médiation artistique en lien avec la thématique écolo-crèche ;
- Ateliers et conférences parentalité ;
- Service de soutien pour les parents au travers du LAEP, ateliers créatifs, ateliers jeux et conférences débats.

Les réalisations
et les
premières
données
synthétiques
de la situation
financière
2024 : budget
principal 2024

PARENTALITE :

- Organisation d'ateliers ludiques et créatifs, d'ateliers de jeux de construction et de société, d'ateliers jeux de prévention parents / adolescents, d'ateliers sensoriels et de deux conférences / débats : « Etre parents autrement... » et « Les enfants imparfaits font les parents heureux » ;
- Organisation de temps d'échange entre les parents « La pause des parents » ;
- Réalisation de l'accompagnement individualisé à la parentalité.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budget principal 2024

RESEAU INTERCOMMUNAL DES BIBLIOTHEQUES :

- Animation du réseau de lecture publique sur le territoire intercommunal (formations, navette, gestion du SIGB et du portail public, aide et accompagnement aux communes,...) ;
- Approbation de la charte du réseau intercommunal des bibliothèques ;
- Cadeau d'un livre à la naissance de l'enfant du territoire intercommunal ;
- Réalisation de 3 animations culturelles (Remoulins, Fournès et Collias) ;
- 1 journée de formation professionnelle à destination des bibliothécaires du réseau ;
- Mise en place d'une malle Petite Enfance à partir d'ouvrages des bibliothèques du réseau à destination des structures Petite Enfance de la CCPG (roulement par trimestre).

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budget principal 2024

CULTURE ET SPORT :

- Organisation des manifestations culturelles et sportives : cinéma Trintignant, Les P'tits Zazous, Samedis d'en rire, découverte de la culture taurine, découverte de la pêche, rencontres intercommunales de danse et de chorales, festival au fil du jazz, cycle de conférences patrimoine, Prestissimo, chantons des poètes et Aladin ou la lampe merveilleuse sont des spectacles du service de lecture publique
- Réalisation d'un appel à projets sur le thème « un évènement inédit dans ma commune » ;
- Maintien de l'action du cinéma itinérant pour les communes.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budgets annexes 2024

RELAIS INTERCOMMUNAL DE SERVICE AU PUBLIC :

- Organisation des « Rencontres de l'emploi » pour répondre aux besoins des entreprises en matière de recrutement ;
- Organisation de la 2^{ème} édition du carrefour des métiers et de l'orientation pour les élèves de 3^{ème} des collèges d'Aramon et de Remoulins ;
- Réalisation d'ateliers individuels et collectifs, de permanences animés par la conseillère numérique pour les usages du numérique au quotidien ;
- Organisation de diverses permanences : juridique, emploi, social, fiscale, le guichet Rénov Occitanie, le service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- Organisation et participations à diverses journées d'informations sur l'emploi et l'information collective ;
- Organisation d'actions de sensibilisation du public sur les métiers en tension ou les nouveaux besoins territoriaux ;
- Mise en place de l'accompagnement activ' projet à Remoulins pour renforcer l'accompagnement à l'emploi ;
- Organisation de réunions d'informations collectives avec les chantiers d'insertion;
- Organisation de nouvelles permanences de la MLJ Rhône Argence, ADRH...

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budget principal 2024

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Etablissement de l'inventaire des zones d'activités économiques ;
- Identification des zones à enjeux économiques ayant un faible impact environnemental ;
- Motion de soutien en faveur de l'aménagement du site de la zone de la Pâle à Fournès ;
- Réalisation des études pour l'extension et la requalification de la ZI de Domazan et de la création de zones d'activités sur les communes de Meynes et de Montfrin ;
- Valorisation de l'espace entreprises et du coworking avec l'organisation d'animations et d'ateliers à destination des professionnels.
- Synergies avec le guichet entreprises et l'espace coworking ;
- Modification des tarifs de l'espace coworking pour le rendre plus attractif ;
- Promotion du dispositif « Prêt à vous lancer » auprès des créateurs d'entreprises.

TOURISME : Recette moyenne de la taxe de séjour depuis 2021 : 363 2373,65 € Hors part départementale. (Baisse estimée suite au départ de Castillon du Gard : 35 000 €).

- Amélioration de l'accueil des visiteurs sur les berges du Gardon ;
- Maintien de l'effort en matière d'accueil et de promotion du territoire au travers de la SPL « destination Pays d'Uzès Pont du Gard » (426 000 € de subvention par an)
- Réalisation d'une étude portant sur la signalétique des sentiers d'interprétation et des sites d'escalade autour des berges du Gardon ;
- Poursuite des efforts en matière d'itinéraires cyclables à destination des cyclos touristes ;
- Poursuite de l'entretien des 350 kilomètres sentiers de randonnée.

ATELIERS RELAIS :

- Poursuite de la location des quatre ateliers relais. Des difficultés dans la location en 2024 qui devraient perdurer en 2025 avec la saisine d'un huissier.

HALTE FLUVIALE :

- Etude relative au renouvellement des dossiers réglementaires pour les dragages d'entretien. De gros travaux de mise aux normes sur l'assainissement sont prévus en 2025. Le résultat est de nouveau déficitaire en 2024.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budgets annexes 2024

ORDURES MENAGERES :

- Optimisation de la gestion des déchets pour les communes de Comps, Meynes et Montfrin ;
- Travaux de modernisation et de sécurisation des déchèteries de Comps et de Meynes : borne d'accès automatisée et carte d'accès ;
- Mise en place de filières complémentaires dites responsabilité élargie des producteurs (REP) ;
- Renouvellement des actions liées à la collecte et au traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et à leur valorisation ;
- Vente de composteurs ;
- Distribution de bacs individuels.

SPANC :

- Contrôles des installations d'assainissement non-collectif.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budget principal 2024

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) :

- Elaboration et présentation du bilan de mi-parcours et des actions conduites dans le cadre du PCAET ;
- Poursuite du guichet unique Rénov'Occitanie avec le CAUE ;
- Organisation de 2 week-ends Climat, de ramassages citoyens sur les communes du territoire, de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets et d'un « challenge climat » interne ;
- Lancement d'une étude relative à l'installation de panneaux solaires en Autoconsommation collective sur la bâtiment de la MSAP pour alimenter la MSAP et la crèche de Montfrin ;
- Participation à l'élaboration d'une candidature LIFE SOURCES et lancement de certaines actions du projet (développement de la filière de valorisation des déchets verts et biodéchets, Gestion Intégrée des Eaux Pluviales) ;
- Mise en place d'un partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité pour des formations/accompagnement des agents des espaces verts ;
- Lancement dans le programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique de l'ADEME ;
- Poursuite de l'élaboration et lancement de la Charte des éco-événements ;
- Déploiement de l'identité graphique du Plan Climat et animation de la plateforme Linéa 21 ;
- Renouvellement de la location du véhicule publicitaire.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budget principal 2024

AGRICULTURE :

- Passation du marché public relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide : flexibilité accrue et augmentation de produits locaux et bio : réalisation de 6 services de fruits du territoire et bio, organisation de 8 services de viande du territoire ;
- Cartographie en ligne pour consommer local ;
- Mise en avant des producteurs locaux qui vendent en direct et visualisation des lieux où se procurer des produits locaux ;
- Organisation de 16 temps d'échange et de concertation locale ;
- en cantine ;
- Participation à l'organisation du 2^{ème} weekend climat « Du local dans nos assiettes » : marché de producteurs et animations ;
- Obtention d'une subvention d'un montant de 100 000 € du ministère de l'agriculture pour le plan alimentaire territorial et de l'agence de l'eau de 100 298 € pour l'étude Bas Niveau d'Intrans (BNI)
- Réalisation de 104 livraisons hebdomadaires de maraîchers dans les crèches du territoire ;
- Travail sur le réemploi de bouteilles en verres avec 7 caves ;
- Organisation de deux journées agricoles ;
- Lancement d'une étude sur le développement de filières alimentaires locales ;
- Organisation de 18 rencontres avec les agriculteurs ;
- Visite de 4 cuisines centrales et candidatures à deux appels à projets.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budget principal 2024

MOBILITE :

- Approbation du schéma directeur des mobilités actives ;
- Extension du nombre de vélos en location disponibles et modification de l'offre du service de location de vélos ;
- Création du service de location de box à vélos ;
- Mise en place d'un atelier itinérant d'autoréparation de vélos ;
- Création du service transport solidaire ;
- Poursuite de l'opération Bus de la mer ;
- Lancement d'animations sur le thème des mobilités ;
- Création et mise en place de la stratégie de mise en valeur des actions en mobilité.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budget principal 2024

POLICE INTERCOMMUNALE (PIC) :

- Lutte contre les atteintes aux biens ;
- Lutte contre les cambriolages ;
- Lutte contre les atteintes aux personnes ;
- Violences intrafamiliales ;
- Lutte contre les nuisances ;
- Conflits de voisinages ;
- Lutte contre l'usage des substances illicites sur la voie publique ;
- Sécurité routière ;
- Récolte et remontée d'information ;
- Protection des commerces.

Agent de surveillance de la voie publique (ASVP) : 6 communes adhérentes :

- Prévention des troubles à la tranquillité publique par ilotage ;
- Prévention et protection de la voie publique ;
- Contrôles et applications des arrêtés du maire et des règlements d'urbanisme, d'environnement, de stationnement et relever les infractions ;
- Assistance et appui technique sur les lieux de troubles à la tranquillité et à la sécurité publique.

Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) :

- MOBILIPASS : action de sensibilisation sur l'environnement de la Sécurité Routière auprès des écoliers du territoire ;
- Permanences du droit : Accompagnement du public dans le champ du droit des personnes et de la famille – en partenariat avec CIDFF ;
- Journée de la Femme : 2 ateliers de self-défense féminine organisés en partenariat avec les clubs de judo de MONTFRIN et de VERS PONT DU GARD ;
- Sécurisation des berges du Gardon : renfort de gendarmes durant période estivale et coopération des forces de l'ordre (sécurité privée + publique) ;
- Harcèlement : formation du personnel périscolaire du territoire (garderie, cantine et centre de loisirs) sur le thème du « Harcèlement en milieu scolaire ». Organisée en partenariat avec la Maison de Protection des Familles du GGD30 ;
- 3^{ème} assises des violences faites aux femmes : exposition de 15 photos dans le hall de la Maison de Services au Public en libre accès durant les heures d'ouverture du bâtiment (exposition itinérante dans les mairies qui le souhaitent) ;
- Citoyenneté : achats d'ouvrages à destination des écoliers du territoire sur le fonctionnement d'une mairie et la violence à l'école (distribution prévue 1^{er} trimestre 2025).
- Accueil pour la saison estivale des renforts de gendarmes réservistes à la Villa Callet.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budgets annexes 2024

COMMUNICATION :

- Installation des panneaux à messages variables dans les communes pour diffusion des actions/événements réalisées sur le territoire ;
- Production, diffusion et valorisation de l'ensemble des campagnes engagées par la CCPG ;
- Production des publications distribuées dans les foyers du territoire (agenda des manifestations, magazine intercommunal) ;
- Développement de la communication numérique (site Internet, Facebook et PMV) ;
- Développement des relations presse ;
- Accompagnement et conseils aux services.

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Passation du marché d'étude lié à l'étude de la prise des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budgets annexes 2024

SIG :

- Missions de prestation de services SIG avec la CCBTA ;
- Appui aux communes sur la refonte de leur tableau de classement de voies pour récupérer de la DGF.

MUTUALISATION :

- Réalisation de demi-journées de sensibilisation et d'informations sur les thèmes d'actualité : juridique, marchés publics et finances etc ;
- Passation des groupements de commandes : fourniture et livraison des repas en liaison froide, achat de vêtements de travail, d'équipements de protection individuelle et de chaussures de sécurité ;
- Renouvellement de la convention de prestations de services d'assistances techniques au sein du bloc local : travaux de ferronnerie ;
- Négociation groupée pour contrôler les poteaux incendies du territoire : 13 communes participantes à l'action.

URBANISME :

- Finalisation de l'étude pré-opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur 9 communes : Aramon, Collias, Domazan,ournès, Meynes, Montfrin, Remoulins, Saint-Hilaire d'Ozilhan et Vers-Pont-du-Gard.

INFORMATIQUE :

- Comps, Vers Pont du Gard : Amélioration des infrastructures numériques de ces communes (fibre, téléphonie) et évaluation de leurs besoins en matière de matériel informatique ;
- Valliguières : Modernisation du système informatique de la commune avec l'aide d'un partenaire spécialisé, et recherche de solutions pour optimiser les processus d'impression ;
- Collias, Pouzilhac : Assistance pour définir et mettre en œuvre de nouveaux projets numériques adaptés aux besoins spécifiques de ces communes ;
- ournès : Réalisation d'un audit approfondi des équipements réseau et informatiques de l'école et de la mairie, dans le but de définir les besoins précis et de sélectionner un nouveau partenaire pour la gestion de l'infrastructure informatique ;
- CCPG : Finalisation du raccordement des sites (crèches, Maison France service, police intercommunale, espace entreprise...) à la fibre optique ;
- CCPG : Mise en sécurisation et modernisation des baies informatiques dans les crèches.

Les réalisations et les premières données synthétiques de la situation financière 2024 : budgets annexes 2024

RESSOURCES HUMAINES :

- Organisation de 5 comités social territorial ;
- Déploiement d'une application numérique pour la gestion dématérialisée des absences des agents ;
- Création d'un espace numérique sécurisé sur le site Internet lié au suivi de la carrière des agents ;
- Poursuite des actions de formation en faveur des agents et des actions d'aménagement des postes de travail pour les agents en situation d'handicap ;
- Revalorisation de la participation protection sociale en matière santé ;
- Revalorisation du montant du complément indemnitaire annuel (CIA) ;
- Renouvellement de l'adhésion aux services du CDG30 relatifs à l'invalidité, la médecine préventive, psychologue du travail et prévention des risques professionnels ;
- Accueil de stagiaires.

FINANCES :

- Étude pour la mise en place du contrôle allégé en partenariat avec la DDFIP du Gard et le SGC d'Uzès.

Esquisse du compte administratif anticipé 2024 ordures ménagères au 31 décembre 2024

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2024 :
budget annexe
ordures
ménagères 2024

BUDGET ANNEXE OM CA 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2023		71 675,11 €	38 133,69 €		38 133,69 €	71 675,11 €
Opérations de l'exercice	1 318 306,60 €	1 407 939,89 €	118 194,43 €	146 752,17 €	1 436 501,03 €	1 554 692,06 €
TOTAUX	1 318 306,60 €	1 479 615,00 €	156 328,12 €	146 752,17 €	1 474 634,72 €	1 626 367,17 €
Résultats de clôture		161 308,40 €	-9 575,95 €		-9 575,95 €	161 308,40 €
Restes à réaliser			4 215,00 €		4 215,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	1 318 306,60 €	1 479 615,00 €	160 543,12 €	146 752,17 €	1 478 849,72 €	1 626 367,17 €
Résultats provisoires 2024		161 308,40 €	-13 790,95 €			147 517,45 €

- La Communauté de communes a encaissé diverses recettes liées à des éco soutiens en 2024. Le produit de la TEOM 2024 des communes de Comps, de Meynes et de Montfrin, la revente des matériaux et la participation de Nîmes Métropole pour l'utilisation de la déchetterie de Meynes complètent les principales recettes de ce budget annexe.
- Les principales dépenses concernent la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables par la société SAS OCEAN, les charges liées au personnel, à la location, l'enlèvement et le transport des bennes pour le fonctionnement des déchetteries de Meynes et Comps.
- Principales dépenses d'investissement 2024 : travaux de mise en sécurité des déchetteries de Comps et de Meynes. Celles-ci ont permis d'optimiser nos dépenses de fonctionnement et d'obtenir un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2024 de 89 633,29 € (TEOM 2025 : 15,10% au lieu de 15,40%).

Esquisse du compte administratif anticipé 2024 halte fluviale au 31 décembre 2024

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2024 :
budget annexe
halte fluviale
2024

BUDGET ANNEXE Halte fluviale CA 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2023		100 455,75 €		25 601,89 €	0,00 €	126 057,64 €
Opérations de l'exercice	123 550,39 €	78 768,53 €	42 136,26 €	48 365,21 €	165 686,65 €	127 133,74 €
TOTAUX	123 550,39 €	179 224,28 €	42 136,26 €	73 967,10 €	165 686,65 €	253 191,38 €
Résultats de clôture		55 673,89 €		31 830,84 €		87 504,73 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	123 550,39 €	179 224,28 €	42 136,26 €	73 967,10 €	165 686,65 €	253 191,38 €
Résultats provisoires 2024		55 673,89 €		31 830,84 €		87 504,73 €

- Les principales dépenses ont porté sur le fonctionnement et la mise aux normes du relais fluvial. Les autres charges sont principalement la redevance 2024 d'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé auprès de la CNR.
- Les locations du poste d'amarrage et/ou de mouillage de bateaux ou d'installations nautiques sont les principales recettes pour un montant de 47 523,44 € qui couvrent 80 % du montant du chapitre 011.
- Principales dépenses d'investissement 2024 : remplacement des flotteurs, platelage pour ponton, AMO dossier loi sur l'eau.
- La section de fonctionnement de l'exercice 2024 est déficitaire de 44 781,86 €.

Esquisse du compte administratif anticipé 2024 SPANC au 31 décembre 2024

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2024 :
budget annexe
SPANC 2024

BUDGET ANNEXE SPANC CA 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2023	5 846,47 €				5 846,47 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	8 639,55 €	12 827,37 €			8 639,55 €	12 827,37 €
TOTAUX	14 486,02 €	12 827,37 €			14 486,02 €	12 827,37 €
Résultats de clôture	-1 658,65 €				-1 658,65 €	
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	14 486,02 €	12 827,37 €			14 486,02 €	12 827,37 €
Résultats provisoires 2024	-1 658,65 €				-1 658,65 €	

- Les principales recettes proviennent des contrôles des installations d'assainissement non collectif réalisés auprès des usagers (107 contrôles réalisés en 2024) ;
- Les dépenses sont liées à l'exploitation du service en régie (charges de personnel et frais de structure) ;
- La nouvelle organisation semble efficiente.
- **Pour l'année 2025, conformément à la délibération n° DE-2024-014 en date du 4 mars 2024, les tarifs applicables sont les suivants :**
 - Contrôle de bon fonctionnement des installations : 135 € ;
 - Contrôle de bon fonctionnement des installations en cas de vente : 150 € ;
 - Instruction administratives des demandes de mises en place d'un ANC pour PC, CU et réhabilitation : 120 € ;
 - Contrôle de conformité (PC, réhabilitation) : 145 € ;
 - Absence de visite, déplacement supplémentaire : 40,00 €.

Esquisse du compte administratif anticipé 2024 ateliers relais au 31 décembre 2024

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2024 :
budget annexe
ateliers relais
2024

BUDGET ANNEXE Ateliers relais CA 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2023				33 973,60 €	0,00 €	33 973,60 €
Opérations de l'exercice	56 732,75 €	56 732,75 €	38 221,84 €	48 202,45 €	94 954,59 €	104 935,20 €
TOTAUX	56 732,75 €	56 732,75 €	38 221,84 €	82 176,05 €	94 954,59 €	138 908,80 €
Résultats de clôture		0,00 €		43 954,21 €		43 954,21 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	56 732,75 €	56 732,75 €	38 221,84 €	82 176,05 €	94 954,59 €	138 908,80 €
Résultats provisoires 2024		0,00 €		43 954,21 €		43 954,21 €

- Les flux financiers concernent le remboursement de l'emprunt, les taxes foncières, les amortissements, les loyers des baux commerciaux et les charges, la subvention d'équilibre.
- Au 31 décembre 2024, 2 ateliers sur 4 sont loués. Lancement d'une procédure visant à la résiliation d'un bail d'un atelier relais en raison de loyers impayés.
- Subvention d'équilibre 2024 : 1 598,95 €

Esquisse du compte administratif anticipé 2024 mutualisation au 31 décembre 2024

Les réalisations
et les premières
données
synthétiques de
la situation
financière 2024 :
budget annexe
mutualisation
2024

BUDGET ANNEXE Mutualisation CA 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2023				12 211,92 €	0,00 €	12 211,92 €
Opérations de l'exercice	280 164,49 €	280 164,49 €	534,76 €	2 834,33 €	280 699,25 €	282 998,82 €
TOTAUX	280 164,49 €	280 164,49 €	534,76 €	15 046,25 €	280 699,25 €	295 210,74 €
Résultats de clôture		0,00 €		14 511,49 €	14 511,49 €	
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	280 164,49 €	280 164,49 €	534,76 €	15 046,25 €	280 699,25 €	295 210,74 €
Résultats provisoires 2024		0,00 €		14 511,49 €		14 511,49 €

- Sixième année de fonctionnement du budget annexe «Mutualisation» sur lequel sont retranscrites les différentes actions déployées par les dispositifs de mutualisation en vigueur sur 2024 relatives aux thématiques « urbanisme », « conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie », « assistance technique », « sécurité et prévention de jour » et « commande publique et affaires juridiques » au sein du bloc local de la Communauté de communes du Pont du Gard.
- Subvention d'équilibre 2024 : 5 357,76 €

Evolution des dépenses d'investissements 2024 budget principal et budgets annexes

69 % des dépenses d'investissement ont été réalisées/engagées par rapport au budget prévisionnel

Date	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Taux de réalisation et montant	70,37 % 1 165 192,41 €	71,53% 1 843 620,99 €	69,13 % 2 124 655,51 €

Les orientations budgétaires 2025

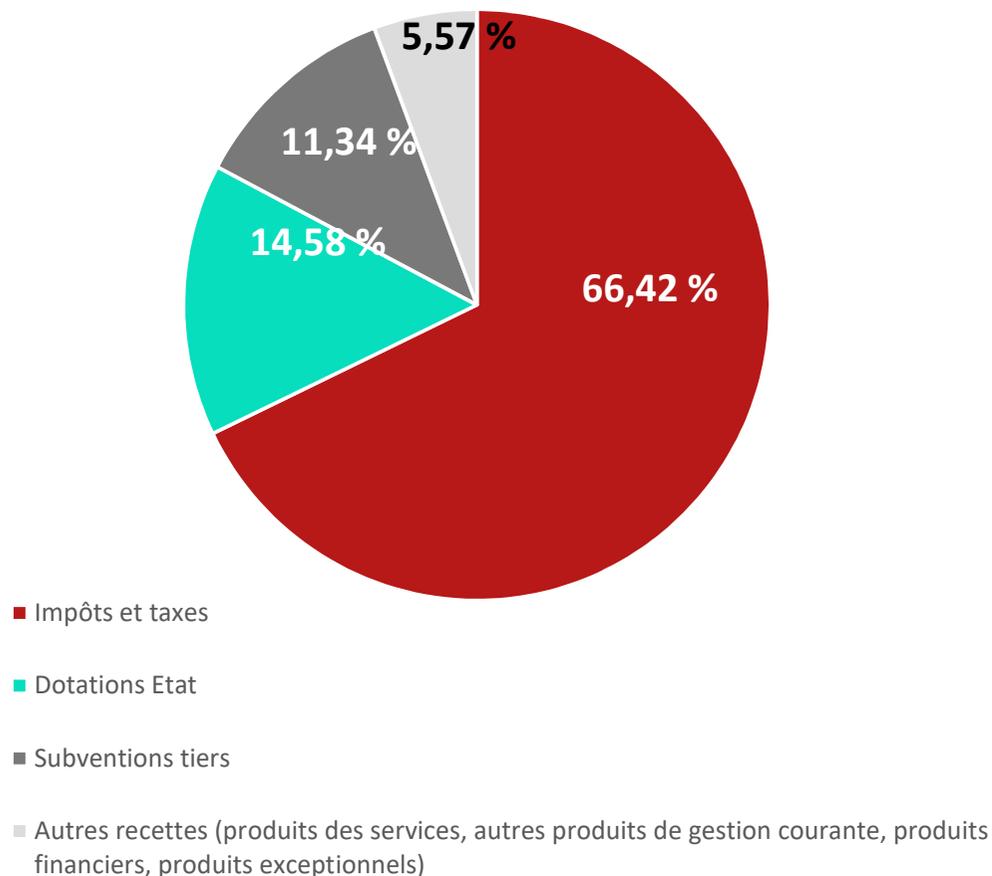
Les
orientations
budgétaires
2025 :
éléments
rétrospectifs
du budget
principal 2024

D'où vient l'argent ?
(hors reports positifs, recettes réelles, données 2024)

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Montant	%	Montant	%										
Impôts et taxes	13 160 673,87 €	79,19%	13 483 414,61 €	66,52%	13 365 495,75 €	68,07%	12 982 751,39 €	66,01%	13 746 580,89 €	67,49%	14 553 174,00 €	71,92%	13 440 403,01 €	66,42%
Dotations Etat	2 255 026,95 €	13,57%	4 102 523,53 €	20,24%	3 539 763,47 €	18,03%	3 857 184,07 €	19,61%	3 325 229,02 €	16,33%	2 783 587,92 €	13,76%	2 951 106,80 €	14,58%
Subventions tiers	84 863,37 €	0,51%	1 599 228,56 €	7,89%	1 905 410,10 €	9,70%	1 788 750,96 €	9,09%	2 069 022,61 €	10,16%	1 752 244,69 €	8,66%	2 295 392,55 €	11,34%
Autres recettes	1 118 640,06 €	6,73%	1 085 826,62 €	5,36%	823 642,04 €	4,19%	1 038 962,62 €	5,28%	1 226 153,80 €	6,02%	1 145 251,47 €	5,66%	1 127 378,09 €	5,57%
Montant total	16 619 204,25 €	100,00%	20 270 993,32 €	100,00%	19 634 311,36 €	100,00%	19 667 649,04 €	100,00%	20 366 986,32 €	100,00%	20 234 258,08 €	100,00%	19 814 280,45 €	97,92%

Répartition 2024 : d'où vient l'argent ?
(hors reports positifs, recettes réelles, données 2024)

Les orientations budgétaires 2025 : éléments rétrospectifs du budget principal 2024



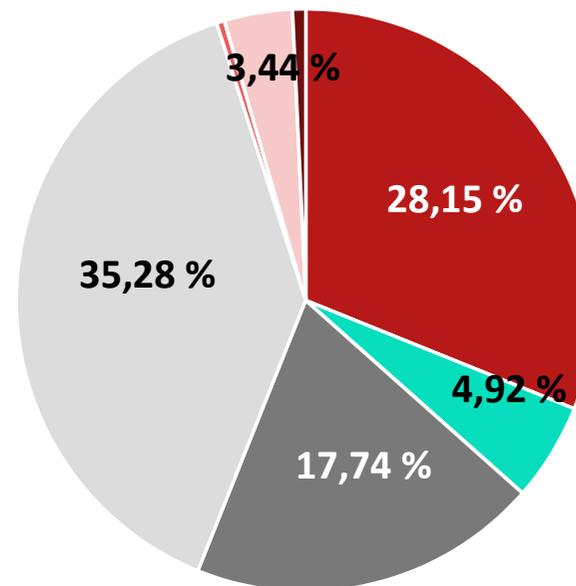
Où va l'argent ? (dépenses réelles, données 2024)

Les orientations budgétaires 2025 : éléments rétrospectifs du budget principal 2024

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024 au 23 01 2025	
	Montant	%	Montant	%										
Dépenses de personnel	4 914 239,99 €	24,98%	5 244 236,71 €	27,81%	5 361 536,28 €	29,06%	5 543 990,51 €	29,77%	5 834 320,89 €	29,50%	6 203 672,39 €	28,20%	6 192 496,26 €	28,15%
Charges à caractère général	1 040 960,40 €	5,29%	1 124 891,36 €	5,97%	942 665,61 €	5,11%	901 243,53 €	4,84%	1 104 366,27 €	5,58%	1 451 004,97 €	6,60%	1 082 810,36 €	4,92%
Divers	3 680 436,40 €	18,71%	3 595 994,36 €	19,07%	3 567 157,00 €	19,34%	3 649 088,12 €	19,59%	4 014 247,37 €	20,30%	4 238 871,86 €	19,27%	3 902 339,84 €	17,74%
Atténuations de produits	8 347 718,96 €	42,43%	8 212 160,95 €	43,55%	8 114 069,17 €	43,98%	8 148 049,86 €	43,75%	8 157 220,92 €	41,25%	9 231 558,57 €	41,97%	7 760 765,57 €	35,28%
Annuités dette	150 275,50 €	0,76%	149 068,97 €	0,79%	136 463,74 €	0,74%	128 499,61 €	0,69%	127 311,74 €	0,64%	114 659,88 €	0,52%	90 000,00 €	0,41%
Dépenses d'équipement	1 466 325,73 €	7,45%	381 336,23 €	2,02%	184 409,14 €	1,00%	176 603,81 €	0,95%	531 193,33 €	2,69%	755 402,86 €	3,43%	755 722,21 €	3,44%
Subventions d'investissement	73 399,52 €	0,37%	149 143,47 €	0,79%	141 676,50 €	0,77%	76 000,00 €	0,41%	5 707,50 €	0,03%	- €	0,00%	146 442,55 €	0,67%
Montant total	19 673 356,50 €	100,00%	18 856 832,05 €	100,00%	18 447 977,44 €	100,00%	18 623 475,44 €	100,00%	19 774 368,02 €	100,00%	21 995 170,53 €	100,00%	19 930 576,79 €	100,00%

Les orientations budgétaires 2025 : éléments rétrospectifs du budget principal 2024

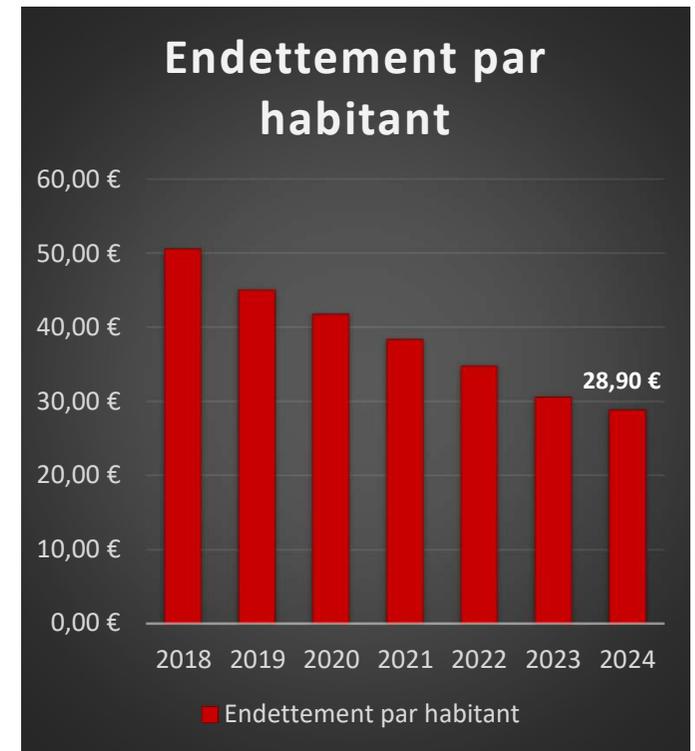
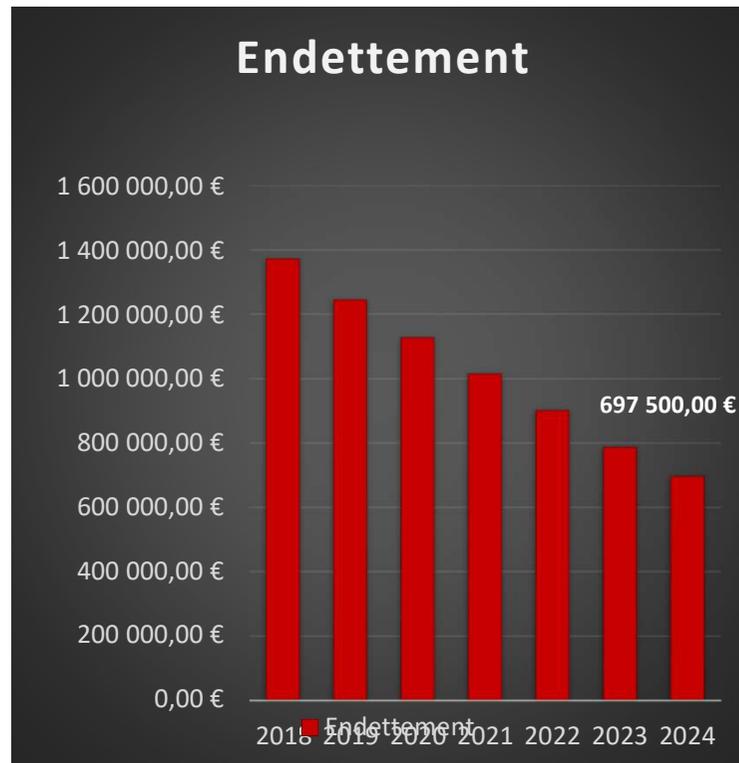
Répartition 2024 : où va l'argent ? (dépenses réelles, données 2024)



- Dépenses de personnel
- Charges à caractère général
- Divers (autres charges de gestion courante, charges exceptionnelles, dotations aux provisions)
- Atténuations de produits (FNGIR, attributions de compensation, FPIC, divers)
- Annuités dette
- Dépenses d'équipement
- Subventions d'investissement

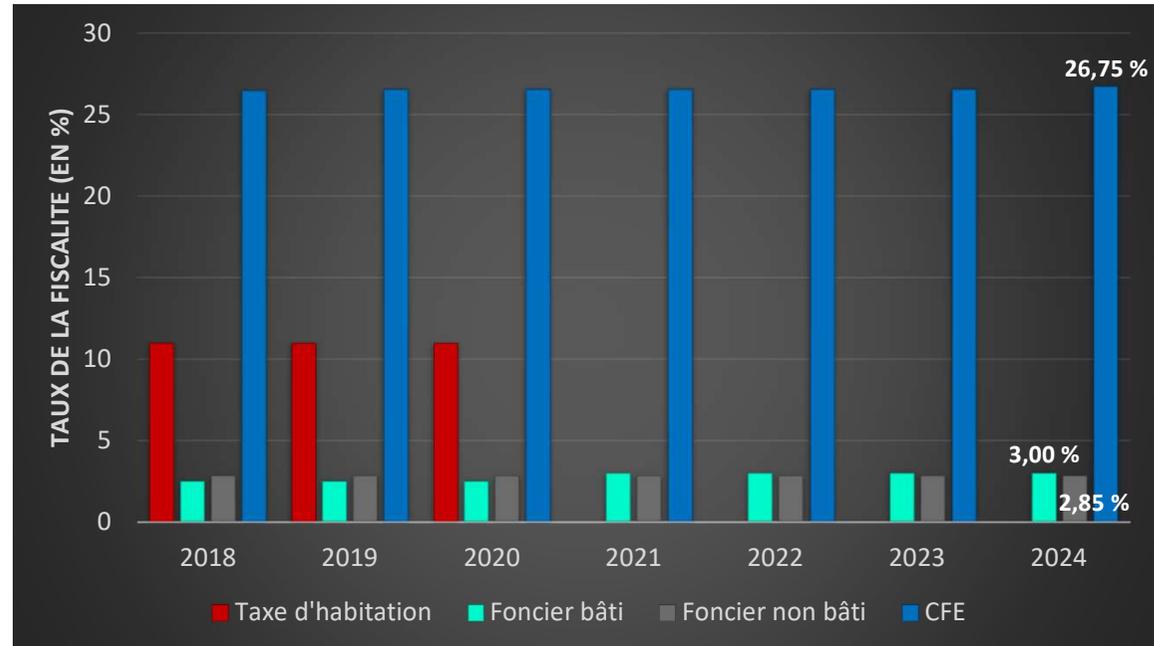
Les orientations budgétaires 2025 : éléments rétrospectifs du budget principal 2024

Evolution de l'endettement de 2018 à 2024



Les
orientations
budgétaires
2025 :
éléments
rétrospectifs
du budget
principal 2024

Evolution des taux de fiscalité de 2018 à 2024



Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 de la Communauté de communes du Pont du Gard

Méthodologie

44

- Dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, des concertations budgétaires ont été planifiées. Elles ont eu lieu en décembre 2024 durant lesquelles Olivier SAUZET, Vice-Président en charge des Finances, Florian SCANDELLA, DGS, Emilie GAONA, en charge de la coordination des budgets ont rencontré les responsables de pôle et les gestionnaires de crédits. L'objectif était de faire le point sur les budgets prévisionnels, tant en fonctionnement qu'en investissement, et ainsi identifier en amont les éventuels dépassements et procéder à la correction des propositions budgétaires.
- Un groupe de travail Finances a eu lieu le 30 janvier 2025 février et le 18 février 2025.
- Il a été transmis et a fait l'objet d'échanges lors de la réunion du bureau du 3 mars 2025.
- Dans un contexte budgétaire, l'action de la Communauté de communes du Pont du Gard continuera de s'inscrire dans une continuité temporelle que les budgets précédents ont mis en exergue et sur la crédibilité d'une stratégie budgétaire et financière construite dans la durée, à travers la poursuite d'objectifs de bonne et saine gestion.

La stratégie financière du mandat 2020-2026 se décline selon les points suivants :

- Contenir, voire diminuer les charges de fonctionnement pour maintenir un niveau d'épargne brute suffisant ;
- Dégager des recettes de fonctionnement permettant d'assurer la continuité des actions menées par la Communauté de communes du Pont du Gard ;
- Engager les investissements tout en trouvant les bons financements ;
- Maintenir un délai de désendettement inférieur à 6 ans sur le seul budget principal ;
- Le budget 2025 sera voté le 7 avril 2025. Ce budget s'inspirera des préconisations émises par « la Charte de gouvernance destinée au renforcement des marges de manœuvre de la Communauté de communes du Pont du Gard », la clause de revoyure est actualisée chaque année permettant de connaître la durée de vie de la CCPG. Actuellement, elle a une durée de vie jusqu'en 2032.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : budget principal

Fiscalité 2025 :

- **Maintien des taux d'imposition** : pour le foncier bâti (3,00 %) et le foncier non bâti (2,85 %) et la taxe d'habitation (10,98 %) ;
- **Taxe GEMAPI 2025** : la cotisation pour l'EPTB des Gardons sera de 395 126€. Pour rappel, en 2022 celle-ci avait connu une forte augmentation due à la réactualisation des prévisions de dépenses et de recettes (dissolution SMD, retrait Département, travaux à mettre en œuvre, répondre aux enjeux...) et à un ajustement des équilibres entre collectivités. La cotisation était passée en 2022 de 10,60 € par habitant à 18,23 €, soit une cotisation de 427 083 € dont 400 510 € de GEMAPI contre 269 462,84 € de GEMAPI en 2021 ;
- **Maintien du coefficient multiplicateur** de la taxe sur les surfaces commerciales (**TASCOM**) à 1,20 % (plafond) par délibération n° DE-2024-090 en date du 23 septembre 2024 ;
- Contribution foncière sur les entreprises (**CFE**) : en **attente de l'état 1259** transmis par la DDFIP ;
- Taxe de séjour (**TS**) : tarifs 2025 conformément à la délibération n° DE-2023-045 en date du 19 juin 2023.

Attributions de compensation 2025 :

Les attributions de compensation 2025 ont été approuvées par délibération n° DE-2024-103 du 16 décembre 2024 et sont identiques à celles de 2024.

Communes	Attributions de compensation 2025
Aramon	2 337 795,02 €
Collias	45 918,95 €
Comps	61 327,83 €
Domazan	452 620,31 €
Estézargues	45 743,93 €
Fournès	263 932,49 €
Meynes	78 549,65 €
Montfrin	267 691,53 €
Pouzilhac	63 523,71 €
Remoulins	817 403,92 €
Saint-Bonnet du Gard	7 016,00 €
Saint-Hilaire d'Ozilhan	35 372,67 €
Théziers	45 352,35 €
Valliguières	15 423,00 €
Vers-Pont-du-Gard	245 961,95 €

Les tendances
et hypothèses
budgétaires
des différents
budgets 2025 :
budget
principal

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : budgets annexes

Budget annexe SPANC :

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Pont du Gard a pour mission le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif conformément à la loi sur l'eau de 2006. Dans ce cadre, l'ensemble des installations fait l'objet d'une vérification périodique obligatoire de bon fonctionnement et de bonne exécution des ouvrages tous les 8 ans. Ce service fonctionne en régie. 318 contrôles ont été réalisés en 2022 et 210 en 2023 et 107 en 2024. 100 contrôles sont prévus pour l'année 2025.

Budget annexe Mutualisation :

La Communauté de communes du Pont du Gard s'attache à satisfaire au mieux les besoins exprimés par ses communes membres conduisant ainsi à bâtir sa propre construction de mutualisation sur mesure tout en combinant divers régimes juridiques, gage d'une adaptation aux projets du bloc local.

Ces dispositions sont rendus possibles par l'usage de convention de prestations de services qui sont exclues des règles de la commande publique et relèvent de services non économiques d'intérêt général ou de missions d'intérêt général public. Ainsi, le budget annexe, tout en satisfaisant les conditions fixées par les textes et jurisprudences en matière de coopération entre personnes publiques, regroupe :

- Le service commun application du droit des sols « ADS » ;
- Le service commun conseil, maintenance des systèmes informatiques et de téléphonie ;
- Le service commun commande publique et affaires juridiques ;
- Le service commun conseiller de prévention ;
- Les prestations de service existantes et à venir, notamment en matière de travaux de ferronnerie ;
- Les différents dispositifs, opportunités et missions de mutualisation et assure une visibilité cohérente des missions publiques « mutualisées » au sein du territoire notamment pour celles où des flux financiers EPCI/communes existent.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : budgets annexes

Budget annexe OM :

Le budget annexe « Ordures Ménagères » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes tout en recherchant l'optimisation du service et l'harmonisation du taux. Taux 2025 : SMICTOM : 14,33 % - SICTOMU : 13,10 % - CCPG : 15,10 % (Au lieu de 15,40% en 2024).

Des travaux de sécurisation et de modernisation des déchèteries avec la mise en place de barrières et de cartes magnétiques ont été engagés en 2023 et ont été achevés en 2024. En 2025, il est prévu la réalisation de travaux de réhabilitation du local d'accueil de la déchèterie de Meynes et le remplacement des barrières des quais de transfert des deux déchèteries.

Budget annexe Ateliers Relais :

Le budget annexe « Ateliers Relais » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes, notamment les loyers perçus en contrepartie de la location des locaux. Une procédure a été engagée auprès d'un huissier pour des loyers impayés.

Budget annexe Halte Fluviale :

Le budget annexe « Halte Fluviale » continuera de retracer les opérations liées aux dépenses et aux recettes du relais fluvial Les Estères situé à Aramon. Il sera poursuivi la gestion du relais fluvial « Les Estères » en régie, la promotion des activités inhérentes ainsi que l'étude relative aux travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement des eaux usées et du dragage.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : budget principal

Les moyens humains 2025 :

- La maîtrise de l'évolution du budget « ressources humaines » constitue un enjeu important dans la préparation budgétaire. En effet, la Communauté de communes du Pont du Gard souhaite mener une politique de ressources humaines guidée par la qualité et la quantité des services rendus aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs ;
- Dès lors, les prévisions actuelles font ressortir des charges de personnel de l'ordre de 6 500 000,00 € (chapitre 012) en 2025 qui sont pondérées par des recettes liées à la mise à disposition, à l'assurance statutaire et au supplément familial dont le montant est estimé à 235 000,00 € et à 435 000,00 € de transfert de charges vers les budgets annexes.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : évolution prévisionnelles des dépenses et des recettes 2025

Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes 2025 et hypothèses d'évolution retenues (concours financiers, tarification, subventions et évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre) :

- Dans le cadre de la clause de revoyure, une maîtrise des dépenses de fonctionnement continue sur l'année 2025 avec une accentuation de la mutualisation, une optimisation du fonctionnement des services et une recherche systématique de financements ;
- La mise en œuvre du projet de territoire continue à s'opérer en 2025 notamment en termes de mobilités (étude de conception du projet des PEM, acquisition moteur de VAE, participation à AVELO 3...), d'actions du PCAET (Guichet unique, cadastre solaire...), au niveau de la CTG et du lancement du marché pour le suivi et l'animation de OPAH ;
- En termes de développement économique : poursuite des études pour l'extension de la ZI de Domazan et la création de ZA à Meynes, à Montfrin.
- Continuité du travail en étroite collaboration avec le Maire de Fournès et le porteur du projet pour la zone de la Pâle.
- Lancement d'une étude pour la zone économique de l'Arnède haute à Remoulins ;
- Dans le cadre de l'étude sur la ressource en eau brute, un versement est prévu au PETR Uzège Pont du Gard comme suit : 15 000 € au titre de la coordination de la CAGR et 50 000 € HT au titre de la réalisation de l'étude ;
- Lors des groupes de travail, il sera proposé un maintien de la fiscalité en 2025 ainsi que sur la taxe GEMAPI, de la taxe de séjour et une baisse de la TEOM de 15,40% à 15,10% en 2025 ;
- Les attributions de compensation 2025 resteront identiques à 2024 ;
- Le FPIC 2020, 2021, 2022, 2023 a été reversé aux communes avec prise en charge de la contribution des communes. Pour 2024, la CCPG n'a plus été éligible au FPIC, un système d'amortissement dégressif sur 5 ans a été mis en place par les services de l'Etat. Pour 2025, une réflexion sera engagée dès réception des états.
- L'évolution des tarifs des services publics sera engagée si un ajustement du prix au service rendu est nécessaire.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : principales dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2025

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :

- Etude sur le transfert des compétences eau et assainissement : 106 000 € (Subvention de 80%) ;
- AMO pour le suivi de l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement : 11 000 € (Subvention de 80%).

EAU BRUTE :

- Sécurisation de la ressource en eau brute : 75 000 €.

PROTECTION CIVILE :

- Elaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) : 40 000 €.

MOYENS GENERAUX :

- Location du bâtiment administratif : 28 000 €.
- Electricité : 90 000 € ;
- Carburant : 15 000 € ;
- Eau : 10 000 € ;
- Vérification et maintenance des équipements : 105 000 € ;
- Primes d'assurances : 40 000 €.

COMMUNICATION :

- Actions de communication : 125 000 €.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : principales dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2025

SERVICES TECHNIQUES :

- Canal d'irrigation : 12 000 € (En recherche de subvention) ;
- Location du hangar de l'Arnède haute : 12 000 € ;
- Achat de petits matériels pour la réparation du mobilier des festivités : 6 000 € ;
- Entretien des bassins de retention d'eau à la zone d'activité de Théziers : 5 000 €.

AGRICULTURE :

- Etude relative à la cuisine centrale : 30 000 € ;
- Étude relative au développement de filières alimentaires à bas niveaux d'intrants : 30 000 € ;
- Réponse à l'AMI parrainage agricole : 22 000 € ;
- Organisation du défi alimentation positive : 20 000 €.

MOBILITE :

- Transport à la demande : 66 000 € ;
- Transport solidaire : 30 000 € ;
- Opération « Bus de la mer » : 30 000 € ;
- Animations des ateliers VAE : 15 000 € ;
- Rézo Pouce : 4 000 € ;
- Etude relatives aux voies cyclables (AVELO 3) : 30 000 €.

PCAET :

- WE climat : 5 000 €.

INFORMATIQUE :

- Externalisation du serveur et maintenance : 28 000 € ;
- Maintenance du système informatique : 23 000 € ;
- Abonnements Internet : 24 000 € ;
- Abonnements téléphonie fixe : 5 000 € ;
- Abonnements téléphonie mobile : 7 000 €.

PACTE TERRITORIAL :

- Guichet unique Rénov'Occitanie : 32 227 € (Subvention ANAH à demander) ;
- Suivi et animation de l'OPAH : 50 000 € (Subvention ANAH à demander) ;
- Participation aux travaux des particuliers : 20 050 €.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : principales dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2025

CRECHES ET MICROCRECHES :

- Achat de repas en liaison froide : 70 000 € ;
- Achat de couches : 15 000 € ;
- Achat de produits d'entretien : 15 000 €.

CTG :

- Maintenance du logiciel petite enfance : 14 000 € ;
- Label vie écolocrèche : 7 000 € ;
- Organisation de journées pédagogiques : 4 000 €.
- PJ JEUNES : 25 000 €

PARENTALITE :

- Organisation d'animations : 3 000 €.

RELAIS PETITE ENFANCE :

- Achat de matériels et organisation d'animations : 5 000 €.

RELAIS EMPLOI :

- Participation financière versée aux missions locales jeunes (MLJ Gard Rhodanien et MLJ Rhône Argence) : 40 000 €.
- Organisation du forum de l'emploi et du carrefour des métiers : 10 000 €

CULTURE ET SPORT :

- Organisation des spectacles et des animations : 110 000 € ;
- Organisation des séances d'aisance aquatique et savoir-nager : 50 000 € (Subvention 3 000 € à encaisser) ;
- Navettes des bibliothèques et animations du réseau : 14 000 €.

TOURISME :

- Location de sanitaires : 20 000 € ;
- Réédition du cartoguide des sentiers de randonnées : 15 000 €.

CISPD :

- Actions CISPD : 10 000 €

COWORKING :

- Animations du coworking : 15 000 €

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : principales dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2025

- Traitement des déchets par le SITOM et cotisation : 450 000 € ;
- Collecte des ordures ménagères des communes de Comps, Meynes et Montfrin : 336 000 € ;
- Location des bennes des déchèteries : 150 000 € ;
- Régularisation de la révision des prix du précédent marché de collecte des ordures ménagères : 66 000 € ;
- Maintenance du logiciel des barrières d'accès aux déchèteries de Comps et de Meynes : 20 000 € ;
- Collecte des points d'apport volontaires : 18 000 € ;
- Achat de sacs de tri pour les communes en régie : 9 000 € ;
- Chargement de déchets verts aux déchèteries de Comps et de Meynes : 6 000 €.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : principales dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE HALTE FLUVIALE 2025

- AMO relatif au renouvellement de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation et l'entretien de la halte fluviale : 25 440,00 € ;
- Réalisation de l'étude environnementale demandée par la DREAL : 23 790,00 € ;
- Réalisation du levé bathymétrique afin de définir la cubature théorique à draguer : 6 000,00 € ;
- Instruction des dossiers règlementaires : 3 960,00 €.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

Développement de l'économie :

Poursuite notamment des démarches liées au « parcours de l'immobilier d'entreprise » dont les objectifs restent :

- L'accompagnement des start up et des PME pour leur développement et leur implantation sur le territoire ;
- Inscription dans la démarche « Territoires d'Industrie » du ministère de l'économie pour laquelle nous avons été labellisés à l'instar du Gard Rhodanien ;
- La mobilisation de foncier sur les zones d'activités du territoire en vue de favoriser l'installation de nouvelles entreprises industrielles ou artisanales reste d'actualité ainsi que les travaux de viabilisation de voirie de certaines zones d'activités.

Projet de requalification-densification et d'extension de la ZI de DOMAZAN :

- Dans le cadre de sa compétence actions de développement économique, la CCPG a lancé une étude préalable pour la requalification-densification et l'extension de la ZI de Domazan ;
- L'extension porte sur une superficie totale de 12 ha dont environ 7,5 ha (création de 17 lots) sont consacrés à l'installation d'entreprises ;
- Les résultats de l'étude environnementale faune-flore réalisée en 2022 permet de poursuivre les études et notamment en lançant en étude d'impact et de travailler sur l'acquisition foncière pour la station d'épuration ;
- Une délibération a été prise le 16 décembre 2024 pour la mise en comptabilité du PLU et du SCOT ;
- Organisation d'une séance de concertation publique le 12 février 2025 en Mairie de Domazan relative à la présentation du projet de création de zone d'aménagement concertée (ZAC) sur la commune de Domazan.

Projet d'études de zones d'artisanat ZA à Meynes et à Montfrin :

Le résultat des études permettent de poursuivre les projets de création des 2 zones.

Projet d'études de zone d'activités économiques ZAE à Fournès :

Un projet de création de zone est porté par un aménageur privé.

Une délibération sera prise le 1^{er} semestre 2025 pour la mise en compatibilité du PLU de Fournès et du SCOT Uzège Pont du Gard.

Projet d'études de zone d'activités économiques ZAE à Remoulins :

Une délibération relative l'acquisition de parcelles pour l'accès a été prise le 17 février 2025.

Une étude de faisabilité sera lancée.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : programmation et orientations en matière d'investissements de la collectivité

Travail de conception pour l'aménagement de deux pôles d'échanges multimodaux (PEM) sur les communes de Remoulins et Aramon :

Par délibération de décembre 2021, la Communauté de communes a approuvé le portage des 2 PEM par la Communauté de communes en tant que maître d'ouvrage. Nous disposons pour piloter ce dossier d'un assistant à maîtrise d'ouvrage la SARL DYN'AMO CONSEILS et d'un groupement technique : LA STRADA, MEDIAE, HORIZON CONSEILS et PLUS DE VERT. L'étude de faisabilité des 2 PEM a été finalisée fin d'année 2024. Aujourd'hui, la SNCF pilote le dossier d'étude d'évaluation environnementale sur toute la ligne de la rive droite du Rhône. Nous attendons la fin de cette procédure pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre.

L'AMO produira le dossier de consultation de la MOE, il sera chargé du pilotage et des échanges avec la SNCF, le suivi et le pilotage du cadre partenarial convenu.

Les dossiers seront portés en étroite collaboration avec les projets urbains des deux communes. Les études de maîtrise d'œuvre débuteront dès l'obtention des autorisations administratives. Le montant des travaux est estimé à 4 600 000 euros HT pour les deux PEM.

La CCPG portera le projet aux cotés de la Région, financeur clé de ce dossier. Une réunion est prévue avec M. GIBELIN, Vice-président de la Région en charge des mobilités pour tous et infrastructures de transports, le 24 février 2025.

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : principales dépenses

LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2025

CONSTRUCTION DU FUTUR SIEGE COMMUNAUTAIRE :

- Acquisition du terrain : 300 000 € (RAR 2024);
- Maîtrise d'œuvre, géomètre, contrôle technique : 50 000 € (RAR 2024);
- Travaux : 1 200 000 € (Subvention demandée : 200 000 € DSIL).

PETITE ENFANCE :

- Travaux et équipements : 290 000 € ;

TOURISME :

- Création d'équipements visant à améliorer l'accueil sur les berges du Gardon : 390 000 € (RAR 2024)
(Subventions notifiées : DREAL 20 000 €, département 153 400 €, région 44 300 €).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Etudes sur l'extension de la ZI de DOMAZAN : 155 000 € (RAR 135 000 €)
- Etudes d'aménagement à Meynes : 75 000 € (RAR 65 000 €)
- Etudes foncière-environnementale à Montfrin : 50 000 € (RAR 22 000 €)
- Etude de faisabilité d'une zone d'activités économiques à Remoulins : 30 000 €

MOBILITE :

- Acquisition de chapeaux de box à vélos : 5 000 € ;
- Acquisition moteur de vélos à assistance électrique : 3 000 €.

PCAET :

- Toiture en panneaux photovoltaïques de maison des services au public : 50 000 €

PEM :

- Etude de conception des PEM : 20 000 €.

SPORT :

- Aide financière exceptionnelle pour la rénovation du gymnase de Remoulins : 200 000 € (RAR 2024)

DIVERS :

- Acquisition d'un broyeur à végétaux : 29 000 € (Subvention notifiée DETR 8 098€)

Les tendances
et hypothèses
budgétaires
des différents
budgets 2025 :
principales
dépenses

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Article	Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
C 16		emprunts	117 965,20 €	112 391,51 €	113 450,63 €	114 559,88 €	90 000,00 €
C 204		Subventions d'équipement versées (hors opérations)	141 676,50 €	76 000,00 €	5 707,50 €	- €	- €
C 20		Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	27 053,85 €	9 028,00 €	2 476,10 €	7 560,00 €	18 766,50 €
C 21		Immobilisations corporelles (hors opérations)	42 891,16 €	91 775,86 €	70 313,26 €	182 407,39 €	218 277,08 €
C 26		titres participations	- €	- €	- €	100,00 €	2 500,00 €
operations			114 464,13 €	75 799,95 €	230 847,38 €	565 435,47 €	518 678,63 €
TOTAL			444 050,84 €	364 995,32 €	422 794,87 €	870 062,74 €	848 222,21 €

Les tendances et hypothèses budgétaires des différents budgets 2025 : principales dépenses

DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT DES BUDGETS ANNEXES 2025

BUDGET ANNEXE HALTE FLUVIALE 2025 :

- Etudes et réalisation de travaux de mise en conformité de l'assainissement des eaux usées et du dragage : 100 000 €.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2025 :

- Acquisition de containers et de couvercles : 12 000 €.

Déchèterie de Comps :

- Remplacement des barrières du quai de transfert : 25 000 €.

Déchèterie de Meynes :

- Travaux de réhabilitation du local d'accueil (remplacement des fenêtres et du sol) : 8 000 € ;
- Remplacement des barrières du quai de transfert : 40 000 €.

Annexes

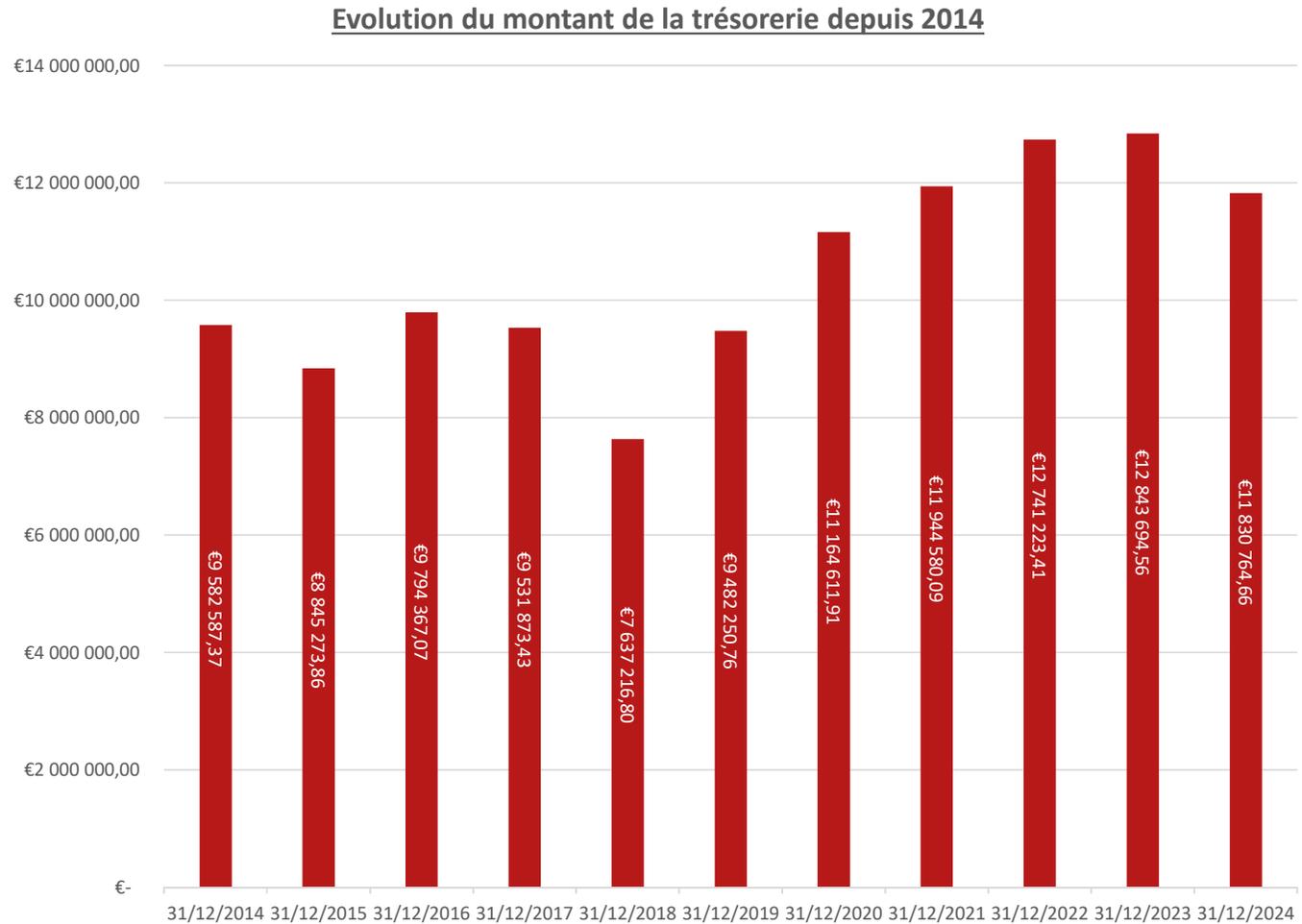
Rapport d'orientations budgétaires 2025

Evolution de la trésorerie

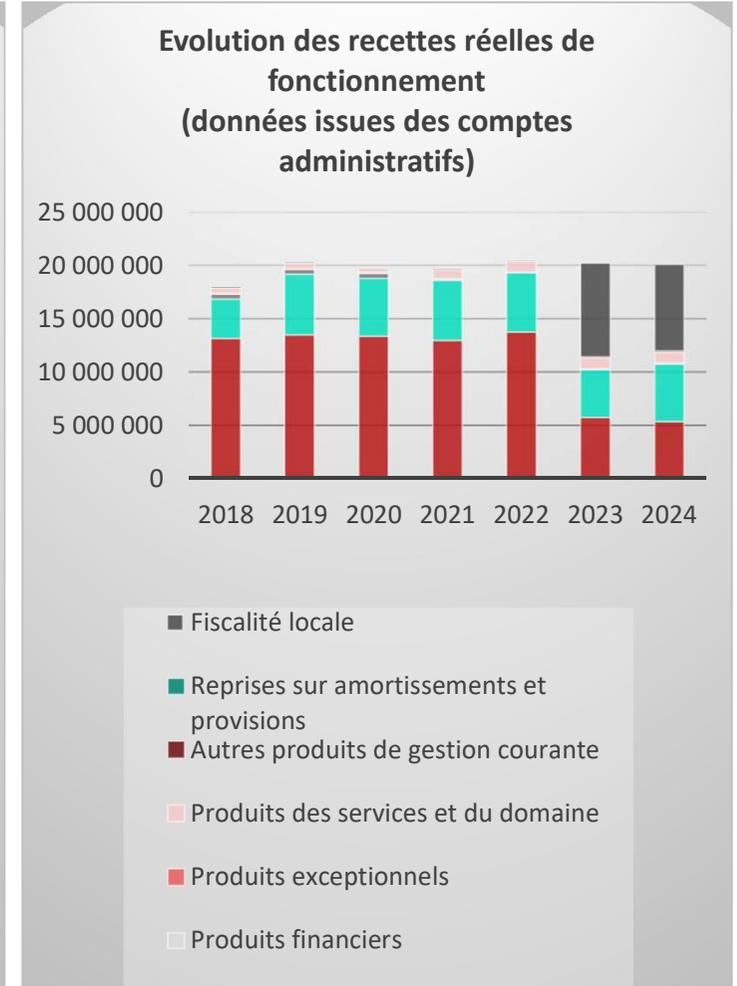
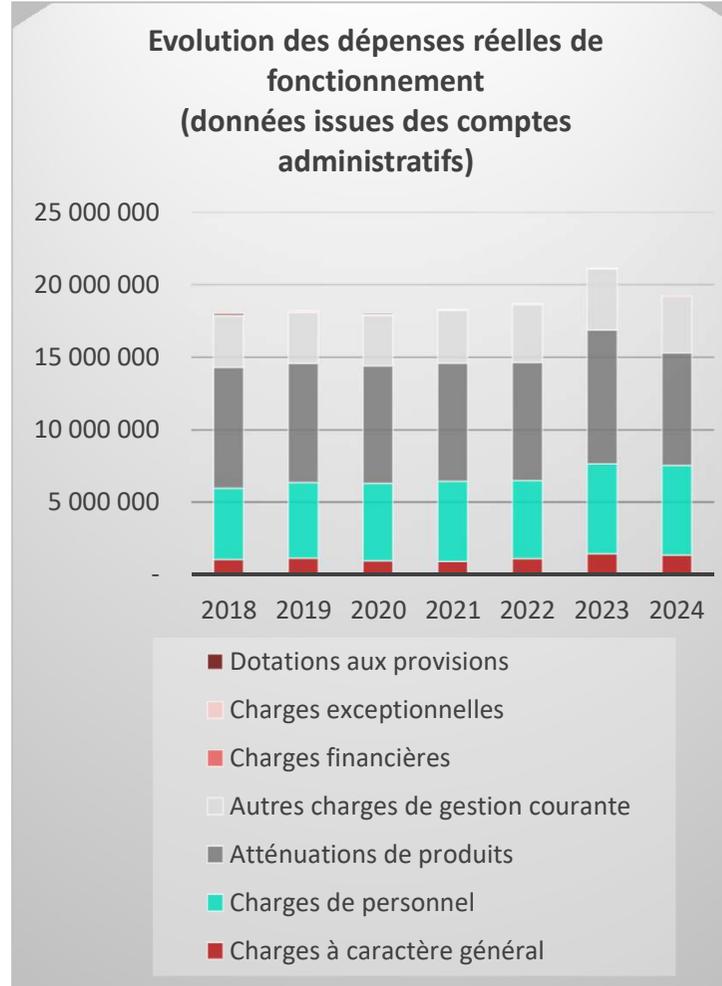
-

Evolution des dépenses réelles et recettes réelles sections de fonctionnement et d'investissement

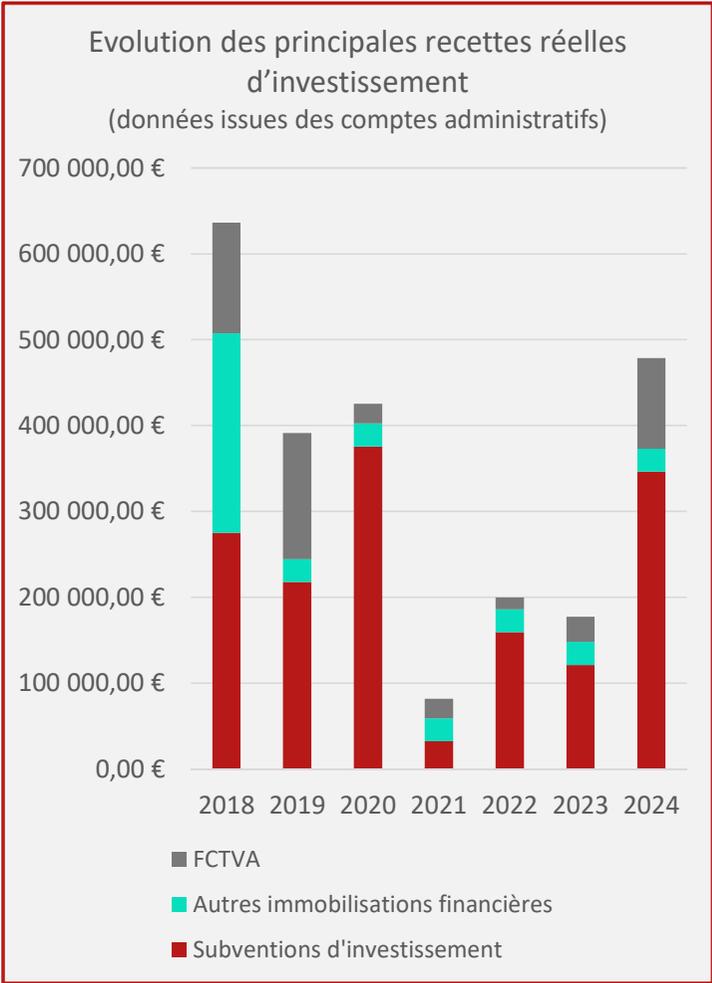
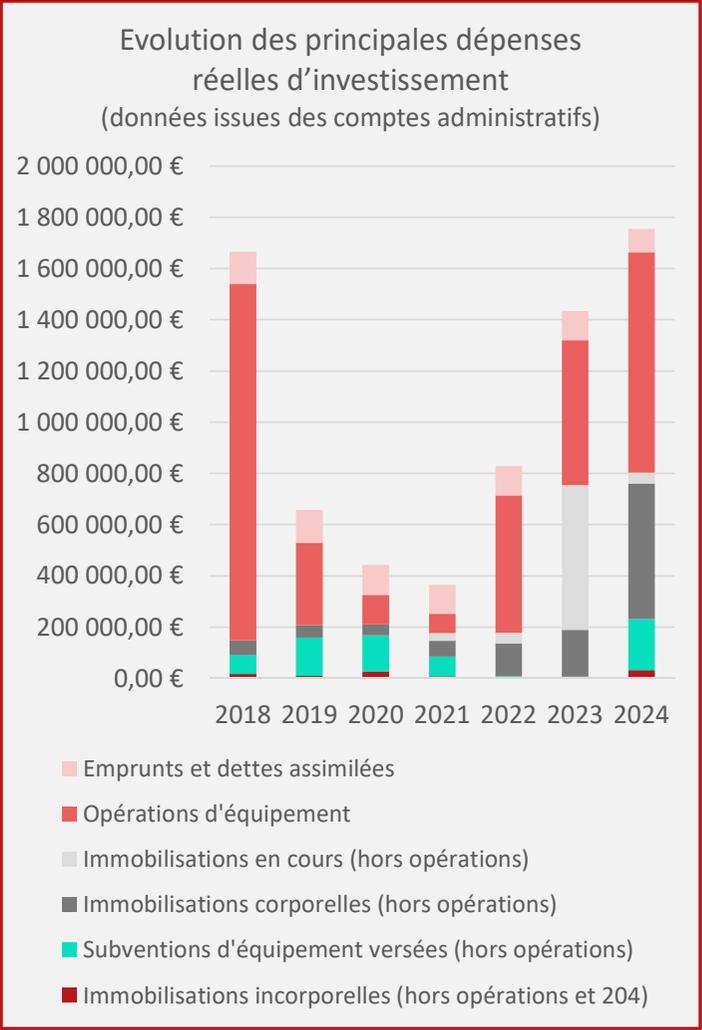
Evolution du montant de la trésorerie depuis 2014



Section de fonctionnement du budget principal



Section d'investissement du budget principal



**Montant du patrimoine de la CCPG au 31/12/2024
(Valeur nette)**

18 813 838,30 €

Informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective de travail

Masse salariale : évolution des effectifs

- Les agents (titulaires ou contractuels) de la Communauté de communes exercent des métiers de proximité pour mettre en œuvre les projets votés par les élus. Au **31 décembre 2024**, les effectifs de l'intercommunalité sont de **160 agents** dont **116 agents titulaires ou stagiaires** de la fonction publique territoriale (118 en 2023, 117 en 2022, 112 en 2021, 150 en 2020, 117 en 2019, 115 en 2018, 114 en 2017 et 109 en 2016), **44 agents non titulaires** (contrat à durée indéterminée de droit public, contrat à durée déterminée et apprentis), (44 en 2023, 58 en 2022, 50 en 2021, 34 en 2020, 35 en 2019, 18 en 2018, 23 en 2017 et 27 en 2016).

EFFECTIFS au 31 décembre 2024				
	NOMBRE	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET ET PARTIEL	ETP
TITULAIRES	116	84	32	99,22
Agents titulaires	103	72	31	94,62
Agents stagiaires	5	4	1	4,6
Agents en disponibilité	7	7		
Agent en congé parental	1	1		
NON TITULAIRES	44	29	17	41,82
Contrat de droit public	42	27	17	39,82
Contrats de droit privé	2	2		2
TOTAL au 31 décembre 2024	160	113	49	141,04
TOTAL 2023	173	150		163,58
TOTAL 2022	175	146		164,85
TOTAL 2021	162	144		156.14
TOTAL 2020	150	135		144.93
TOTAL 2019	152	135		145.43
TOTAL 2018	133	125		130.31
TOTAL 2017	137	126		133.56
TOTAL 2016	136	126		132.96

Masse salariale : Structure détaillée au 31 décembre 2024 (1)

En 2024, la ventilation des effectifs, en activité (hors agents en disponibilité et congés parental), se traduit par :

- 18 agents au Pôle Direction / Services Administratifs/ Attractivité du territoire ;
- 23 agents au Pôle Service Technique ;
- 7 agents au Pôle Police Intercommunale-ASVP ;
- 101 agents au Pôle Services à la Population.

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la Communauté de communes du Pont du Gard.

FILIERES PROFESSIONNELLES	AGENTS TITULAIRES		AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Administrative	12	9	4	1	26
Technique	43	15	28	2	88
Sociale	6				6
Médico-sociale	17		5		22
Police Municipale	1	5		2	8
TOTAL	79	29	37	5	150

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et des contractuels, les filières techniques et administratives totalisent 114 (126 en 2023, 126 en 2022, 114 en 2021, 107 en 2020, 108 en 2019, 96 en 2018, 98 en 2017 et 95 en 2016) agents sur 150 (164 en 2023, 164 en 2022, 151 en 2021, 141 en 2020, 144 en 2019, 130 en 2018, 132 en 2017 et 136 en 2016).

Masse salariale : Structure détaillée au 31 décembre 2024 (2)

S'agissant des non-titulaires non permanents, la répartition s'effectue de la manière ci-dessous :

Agents non titulaires non permanents	Total 2024	Total 2023	Total 2022	Total 2021	Total 2020	Total 2019	Total 2018	Total 2017	Total 2016
Personnel en contrats de droit public	42	50	57	47	32	31	15	18	18
Contrat à durée déterminée pour remplacement	21	28	32	23	10	8	4	5	6
Contrat à durée déterminée sur poste permanent	7	6	9	6	3	4	4	5	4
Contrat à durée indéterminée	14	16	16	18	19	19	7	8	8
Personne en contrats de droit privé	2	5	5	3	2	3	3	5	9
CAE-CUI									2
Contrat d'Avenir								2	3
Apprentissage	2	5	5	3	2	3	3	3	4

Effectifs au 31/12/2024	Montant total des rémunérations annuelles brutes (€ brut)	Dont primes et indemnités heures supplémentaires incluses (€ brut)	% primes et indemnités dans la rémunération totale	Dont NBI brut) (€	Dont SFT	Dont Mutuelle Santé	Dont Prévoyance	Charges patronales	TOTAL
Titulaires, Stagiaires CNRACL IRCANTEC	3 080 720,17 €	539 352,94 €	17,51%	23 773,55 €	38 681,76 €	4 923,50 €	3 625,42 €	1 270 066,43 €	4 350 786,60 €
Non titulaires (contrat de droit public, contrat de droit privé)	1 144 306,43 €	89 416,84 €	7,81%		16 817,35 €	585,00 €	522,60 €	480 810,87 €	1 625 117,30 €
TOTAL 2023	4 225 026,60 €	628 769,78 €	14,88%	23 773,55 €	55 499,11 €	5 508,50 €	4 148,02 €	1 750 877,30 €	5 975 903,90 €

Comprenant les titres-restaurant 2024 distribués à hauteur de 167 461 € soit 23 923 tickets.

Masse salariale : caractéristiques budgétaires en 2024 (1)

Caractéristiques de la masse salariale en 2024 :

La prévision budgétaire était de **6 500 000 €**. Les charges brutes de personnel et frais assimilés supportées par le budget principal 2024 s'élèvent à : **6 192 646,26 €**.

Elles correspondent à :

- Rémunérations des personnels à hauteur de 4 185 564,71 € ;
- Rémunérations des apprentis à hauteur de 39 461,89 € ;
- Gratification des stagiaires à hauteur de 8 296,95 € ;
- Remboursements des salaires des agents mis à disposition par les communes (service mobilipass) : 1 193,07 € ;
- Cotisations sociales URSSAF pour 752 428,79 € ;
- Cotisations aux caisses de retraite pour 817 390,60 € ;
- Cotisations ASSEDIC pour 43 589,75 € ;
- Médecine du travail pour 15 980,22 € ;
- Autres charges de personnel pour 372 013,01 € :
 - Comprenant assurance statutaire à hauteur de 147 628,12 € ;
 - Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales pour 33 692,66 € ;
 - 23 231,23 € chèques cadeaux Noël agents et enfants du personnel;
 - Titres-restaurant : 167 461 €.

Masse salariale : caractéristiques budgétaires en 2024 (2)

Caractéristiques budgétaires nettes de la masse salariale du budget principal en 2024 :

La masse salariale nette pour le budget principal 2024 s'élève à **5 520 561,73 €** (déduction faite des remboursements de personnel par l'assurance statutaire, du supplément familial, transferts de charges de personnel sur les budgets annexes en lien avec les missions des agents ...).

2024	
Masse salariale du budget général	6 192 646,26 €
Transfert de charges sur budgets annexes	434 776,38 €
Remboursement (assurance statutaire, supplément familial...)	237 308,15 €
Masse salariale nette du budget principal	5 520 561,73 €

Masse salariale : facteurs exogènes

Facteurs exogènes indépendants de la volonté de la collectivité :

- Il est rappelé ici que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 instaure le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux. A ce titre, la Collectivité a opté pour une adhésion au **Comité National d'Action Sociale** pour le Personnel des Collectivités Territoriales, association loi 1901.
C'est un outil proposant une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.
La participation de la collectivité pour 2024 est de 33 692,66 € (en 2023 : 30 881,89 € en 2022 : 31 103,96 € ; en 2021 : 30 856 € ; en 2020 : 31 291,20 € ; en 2019 : 29 663 € ; en 2018 : 26 506,50 € ; en 2017 : 27 309,77 € ; en 2016 : 28 905,24 € ; en 2015 : 26 329,84 €) ;
- Le total des prestations versées directement aux bénéficiaires en 2024 est de **31 327,99 € et 4 407,34 €** d'avantages (2023 : 25 141,78 € et 4 307, 22 € d'avantages, 2022 : 24 925 € et 3 342 € d'avantages ; 2021 : 19 699 € et 2 269 € d'avantages ; en 2020 : 19 699 € et 2 269 € d'avantages ; en 2019 : 24 990 € et 3 948 € d'avantages ; en 2018 : 28 647 € et 3 428 € d'avantages ; en 2017 : 23 209 € et 1 962 € d'avantages ; en 2016 : 25 082 € ; en 2015, 22 057 euros).
Il s'agit de prêts CNAS, des abonnements à des magazines, des billetteries cinémas, spectacles, parcs..., des chèques culture, des aides pour l'accueil de loisirs, de garde de jeunes enfants, de rentrée scolaire, de séjours enfants...
- Le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 a attribué 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents publics. L'impact financier lié à cette mesure sur le budget 2024 a été estimé à 64 000 €.
- Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL qui prévoit une augmentation des taux, à savoir :
 - A compter du 1er janvier 2025, le taux passe de 31,65 % à 34,65 % ;
 - A compter du 1er janvier 2026, le taux passe de 34,65 % à 37,65 %
 - A compter du 1er janvier 2027, le taux passe de 37,65 % à 40,65 % ;
 - A compter du 1er janvier 2028, le taux passe de 40,65 % à 43,65 %.

Masse salariale : facteurs endogènes (1)

Facteurs endogènes liés aux décisions de la collectivité :

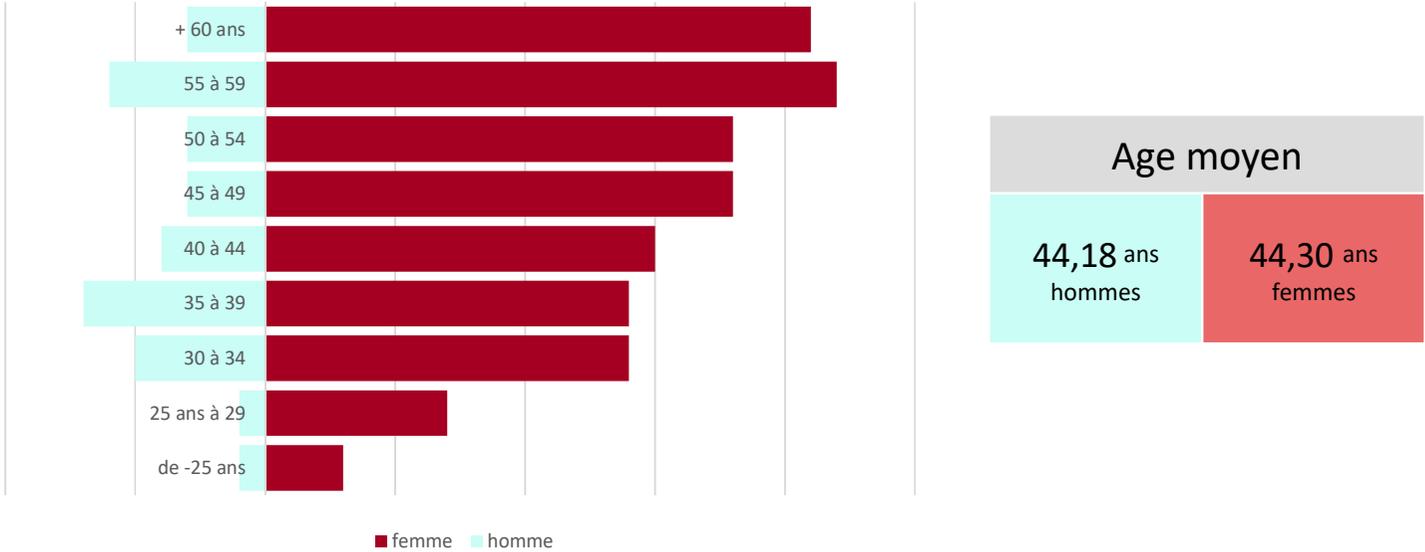
- Les structures d'accueil ont fermées, alternativement, 34 jours au total;
- Droit à mobilité mutation externe pour un agent au service ressources humaines, deux agents au service police intercommunale et un agent au service communication ;
- Droit à la mobilité en interne pour trois agents du service petite enfance ,
- Stagiairisation de trois agents au service petite enfance (dont 2 suite à réussite aux concours);
- Titularisation de cinq agents, un au service petite enfance, un au service juridique, un au service technique et un au service culture;
- Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes par le recours à l'apprentissage et à l'accueil des stagiaires ;
- Poursuite des actions de formation ;
- Organisation de la fête de Noël pour les familles des agents ;
- Renouveau du Complément Indemnitaire Annuel, représentant un montant total de 37 024,89 €
- En 2024, la participation employeur à la mutuelle **prévoyance** à hauteur de 8€/mois par agent au prorata du temps de travail de l'agent est de **4 148,02 €** couvrant **50 agents** (en 2023 : 4 631,27 € couvrant 61 agents ; en 2022 4 350,93 € couvrant 58 agents ; en 2021 : 4 756,83 € couvrant 51 agents ; en 2020 : 4 086,04 € couvrant 46 agents ; en 2019 : 4 137,73 € couvrant 47 agents ; en 2018 : 2 017,76 € couvrant 31 agents) ;
- Participation à la **complémentaire « santé »** à hauteur de 15 € / agent est de **5 508,50 €** couvrant **36 bénéficiaires** (en 2023 : 3 637,74 € couvrant 43 bénéficiaires , en 2022 : 3 255,20 € couvrant 44 bénéficiaires ; en 2021 : 3 456 € couvrant 35 bénéficiaires ; en 2020 : 3 096 € couvrant 34 bénéficiaires ; en 2019 : 3 152€ couvrant 34 bénéficiaires ; en 2018 : 2 952€ couvrant 32 bénéficiaires ; en 2017 : 2 728 € couvrant 34 bénéficiaires ; en 2016 : 2 852,33 € couvrant 31 agents ; en 2015 : 2 248.00 € couvrant 26 agents) ;
- Participation à hauteur de 60 % du **titre-restaurant**, 23 923 tickets distribués à 163 bénéficiaires (en 2023 : 24 412 tickets distribués à 165 bénéficiaires ; en 2022 : 22926 tickets distribués à 159 bénéficiaires ; en 2021 : 19143 tickets distribués à 158 bénéficiaires ; en 2020 : 19143 tickets distribués à 148 bénéficiaires ; en 2019 : 21 792 tickets distribués à 148 bénéficiaires ; en 2018 : 19 798 tickets distribués à 138 bénéficiaires ; en 2017 : 20 741 tickets distribués à 134 bénéficiaires ; en 2016 : 22 031 tickets distribués pour 138 bénéficiaires ; en 2015 : 21 698 tickets distribués pour 150 bénéficiaires).

Masse salariale : facteurs endogènes (2)

- Attribution pour Noël aux agents de la Communauté de Communes du Pont du Gard sous forme de chèques cadeaux ou bons d'achats, d'un montant de 150 €, indépendamment des prestations sociales proposées par le CNAS représentant pour l'année 2024, **33 692,66€** (réduction comprise) (en 2023 : 22 350 €; en 2022 : 7 100 € en 2021 : 5 740 € ; en 2020 : 5 390 € ; en 2019 : 5 438,40€ et en 2018 : 4 828,10€) ;
- L'évolution modérée des dépenses de personnel repose notamment sur la politique de gestion des ressources humaines : la recherche de polyvalence des agents dans les Pôles, l'opportunité de remplacer ou non à chaque départ ou absence d'agent sont constamment analysés au plus près des nécessités absolues de service. Certaines absences doivent être remplacées (taux d'encadrement petite enfance, agents au service direct des usagers, etc.), des augmentations d'activités doivent être assumées et certaines mesures législatives ou réglementaires appliquées (taux employeurs cotisations CNRACL et IRCANTEC...) ;
- Absentéisme : Le taux d'absentéisme maladie s'est élevé à 8,47 % en 2024. Les absences pour maladie ordinaire représentent le principal motif d'absence pour la Communauté de Communes du Pont du Gard ;
- Temps de travail et heures supplémentaires :
 - Le temps de travail annuel est de 1 607 heures ;
 - Les heures supplémentaires et complémentaires pour l'année 2024 s'élèvent à 1 301 heures et 25 704,36€. (en 2023 : 1280,50 heures pour 26 502,13 €, en 2022 : 1684,75 heures pour 28 132,90€ ; en 2021 : 1907,46 heures pour 34 981,16 € ; en 2020 : 823 heures de 12 791,41 € ; en 2019 : 1 277 heures pour 20 714,69 € ; en 2017 : 805.75 heures pour 15 878.33 € ; en 2018 : 488.75 heures pour 11 069,27 € ; en 2017 : à 805.75 heures pour 15 878.33 € ; en 2016 : 599.50 heures pour 13 056 €). Elles concernent toujours le service « Police Intercommunale de Nuit », les « Agents de surveillance de la Voie Publique » et la gestion du remplacement des agents absents par l'augmentation en heures complémentaires d'agents à temps non complet notamment dans les structures de la Petite Enfance.

Masse salariale : facteurs endogènes (3)

Pyramide des âges :



PROFIL	Age minimum	Age moyen	Age maximum
TITULAIRES	28 ans	45,66 ans	64 ans
CONTRACTUELS	19 ans	40,82 ans	60 ans

Masse salariale : facteurs endogènes (4)

Durée effective de travail :

Personnel concerné	Nombre d'heures hebdomadaire	effectif concerné
Cadres	39h (25 jours de ARTT)	3
Agents divers services	35 h	100
Agents à temps non complet	15,5 h	1
	16 h	1
	17,5h	1
	20 h	1
	21 h	1
	24 h	2
	25 h	2
Agents à temps partiel	28 h	11
	90 % soit 32 h	4
Agents à temps partiel thérapeutique	80 % soit 28 h	19
	50%	5
	60%	1

Masse salariale : caractéristique s prévisionnelles 2025

La politique d'avancement de grade :

- En 2025, elle est estimée à 15 000 € concernant 28 agents en catégorie C, 3 en catégorie B et 3 en catégorie A.
- En 2024, elle est estimée à 17 000 € concernant 25 agents en catégorie C, 2 en catégorie B et 2 en catégorie A.
- En 2023, elle est estimée à 13 000 € concernant 20 agents en catégorie C, 1 en catégorie B et 1 en catégorie A.
- En 2022, elle a été estimée à 4 100 € concernant 8 agents en catégorie C et 2 en catégorie A.
- En 2021, elle a été estimée à 3 400 € concernant 11 agents en catégorie C et 1 en catégorie A.
- En 2020, elle a été estimée à 3 400 € concernant 10 agents en catégorie C.
- En 2019, elle a été estimée à 5 100 € concernant 11 agents dont 10 en catégorie C et 1 en catégorie A.
- En 2018, elle a été estimée à 14 000 € concernant 14 agents dont 1 en catégorie A.
- En 2017, elle a été estimée à 10 668 € concernant 11 agents dont 1 en catégorie A.
- En 2016, elle a été estimée à 11 000 € concernant 9 agents dont les 2/3 sont en catégorie C.

Facteurs endogènes liés aux décisions de la collectivité :

- En matière de ressources humaines, la Communauté de Communes du Pont du Gard s'est fixée les orientations suivantes afin de limiter la progression de la masse salariale ;
- Mettre au cœur de ses priorités la rationalisation des postes en optimisant le fonctionnement des services ;
- Poursuivre le non-recours systématique aux remplacements des agents absents ;
- Renouveler les adhésions aux services du CDG30 : CNRACL et invalidité, médecine préventive, psychologie au travail et prévention des risques professionnels ;
- Continuer la dématérialisation des procédures administratives notamment pour la gestion des congés ;
- En soutien à l'insertion professionnelle des jeunes et en réponse aux besoins des services, l'accent continuera d'être mis sur le recours à l'apprentissage, à l'accueil de stagiaires ;
- Les prévisions actuelles font ressortir des charges de personnel de l'ordre de 6 500 000 € (chapitre 012) en 2025 comprenant notamment :
 - Rémunérations des personnels, cotisations sociales 6 000 000 €,
 - Revalorisation salariale et avantages sociaux d'un montant de 100 000 €,
 - Une augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL représentant une augmentation de 80 000 €,
 - Médecine du travail 15 000 €, Assurance statutaire 150 000 € et Tickets restaurant 170 000 €,
 - Œuvres sociales, Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales 35 000 €.

Endettement

Endettement : budget principal

- Au 31 décembre 2024, le **capital restant dû** s'élève à **697 500,00 €**.
- En 2024, l'**annuité de la dette** s'élèvera à 90 985,05 € soit 90 000,00 € en capital et 9 985,05 € en intérêts.
- Les chiffres ci-dessus tiennent compte de la partie de l'emprunt contracté pour la construction des ateliers relais, laquelle est remboursée par le budget annexe ateliers relais tous les ans (pour 2024 : 29 625,57 € soit 26 667,00 € en capital et 2 958,57 € en intérêts).

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2024	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2024	Intérêts 2024
Agence France Locale (950 000€ MSAP et 400 000€ Ateliers relais)	1 350 000,00 €	697 500,00 €	60 trimestres	20/09/2032	1,30 %	90 000,00 €	9 985,05 €
TOTAL	1 350 000,00 €	697 500,00 €				90 000,00 €	9 985,05 €

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours dette / habitant	50,59 €	45,04 €	41,80 €	38,40 €	35,31 €	30,64 €

**2024 : 28,90 €
(BA compris)**

Diapositive 80

OS16 il faut enlever budget principal ou atelier relais
Olivier SAUZET; 17/02/2025

Endettement : budget principal

- Les emprunts garantis (issus des comptes administratifs 2024 provisoires)
- En vertu des dispositions des articles L.2251-1 et L.5111-4 du CGCT, les communes peuvent consentir des garanties d'emprunts dans les conditions stipulées par ledit CGCT.
- Pour les opérations concernant des logements réalisés par des organismes HLM ou des sociétés d'économie mixte, ayant bénéficié de subventions de l'Etat ou de prêts aidés par l'Etat ou adossés en tout ou partie à des ressources défiscalisées, la collectivité peut garantir la totalité d'un emprunt.
- Pour mémoire, les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privée pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.
- Ainsi, la Communauté de communes du Pont du Gard apporte son soutien au secteur du logement social à travers l'octroi de garanties d'emprunt visant à développer l'offre sur le territoire intercommunal. Elle garantit treize (13) emprunts concernant des logements d'intégration ou des logements adaptés réalisés par Vaucluse Logement ou Habitat du Gard sis à Montfrin, Théziers, Aramon mais également depuis la modification de ses statuts en juillet 2016 la réhabilitation de 102 logements collectifs à Aramon.
- Au vu de l'encours à ce jour et afin de maintenir toute indépendance en cas de changement stratégique de la part des autres acteurs, dans le cadre d'une politique globale, la Communauté de communes se réserve le droit de refuser l'octroi de garanties d'emprunt aux organismes dont la santé financière serait estimée insuffisante et/ou mettant en péril son devenir financier et budgétaire.
- En effet, en matière de logement social, l'article L. 2252-5 du CGCT prévoit qu'une commune, nonobstant ce transfert de compétence et du principe d'exclusivité, conserve la possibilité d'accorder une garantie d'emprunt ou son cautionnement pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux.
- Aucune échéance n'est versée actuellement pour ces emprunts dits « garantis ».
- Les informations relatives ci-après sont issues des données du logiciel « MONETIS » Informatique version 4.65 B.

Etat prévisionnel des emprunts garantis Capital restant dû au 31/12/2024 (tableau prévisionnel)

Endettement :
budget
principal

Désignation du bénéficiaire	Année	Objet de l'emprunt garanti	Lieu	Organisme Prêteur	Taux	Montant Initial	Capital Restant dû au 31/12/2024	Durée	Terme de l'engagement
Habitat du Gard	2008	Résidence Le Paradis	Aramon	Caisse des Dépôts et Consignations	4,25%	151 280,00 €	67 538,89 €	25 ans	2034
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		0,75%	74 317,00 €	47 842,33 €	40 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	2 logements d'intégration	Théziers		0,75%	5 738,00 €	4 229,07 €	50 ans	2057
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		0,75%	149 797,00 €	96 500,83 €	40 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	1 logement d'intégration	Montfrin		0,75%	10 475,00 €	7 725,35 €	50 ans	2057
Vaucluse Logement	2007	3 logements PLUS	Montfrin		1,70%	162 043,73 €	127 667,01 €	31 ans	2047
Vaucluse Logement	2007	3 logements prêt foncier	Montfrin		1,70%	11 926,24 €	10 176,15 €	41 ans	2057
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		1,35%	62 524,00 €	45 135,70 €	40 ans	2049
Vaucluse Logement	2009	Logement adapté handicap	Théziers		1,35%	4 336,00 €	3 494,47 €	50 ans	2059
SOUS-TOTAL (A)						632 436,97 €	410 309,80 €		
Un toit pour tous	2017	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon	Caisse des Dépôts et Consignations	0,00%	400 000,00 €	186 666,67 €	15 ans	2031
Un toit pour tous	2017	50 logements collectifs « La Lionne »	Aramon		0,80%	320 267,00 €	164 916,89 €	15 ans	2032
Un toit pour tous	2017	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		0,80%	267 532,50 €	137 762,04 €	15 ans	2032
Un toit pour tous	2017	52 logements collectifs « La Grave »	Aramon		0,00%	416 000,00 €	194 133,34 €	15 ans	2031
SOUS-TOTAL (B)						1 403 799,50 €	683 478,94 €		
TOTAL						2 036 236,47 €	1 093 788,74 €		

Caractéristiques financières

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.
- Ainsi, s'agissant des informations énumérées par la loi, la Communauté de Communes du Pont du Gard n'a pas eu recours à :
 - De délégation de services publics ;
 - De concession d'aménagement ;
 - De contrats de partenariats publics – privés tel que prévus à l'article L. 1414-1 du CGCT.
- Agence France Locale
 - Par délibération en date du 9 mars 2015, la collectivité a adhéré à l'Agence France Locale qui a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. La souscription au capital s'est élevée à 33 100, 00 euros établie sur la base des comptes de l'exercice [n-2] de la Communauté de communes du Pont du Gard (en incluant les budgets annexes).
- Coopérative CITRE
 - Par délibération en date du 24 juin 2019, la collectivité a adhéré à la coopérative CITRE (SCIC) dans le cadre de la mise à disposition d'une partie de la toiture du bâtiment artisanal composé de 4 ateliers situé à Théziers (30390) afin d'installer un équipement de production d'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil. La collectivité est devenue membre associé en souscrivant 10 parts pour un montant total de 500,00 euros (budget annexe Ateliers relais).

➤ Liste des fonds de concours attribués en 2024

- Sur 2024, aucun fonds de concours n'a été attribué par le Conseil communautaire.

➤ Liste des organismes pour lesquels la collectivité a versé une subvention supérieure à 75 000,00 € en 2024 (issues des comptes administratifs 2024 anticipés)

ORGANISMES	MONTANT 2024
EPIC Office Intercommunal de Tourisme transformé en SPL Destination « Pays d'Uzès Pont du Gard » en 2018	426 000,00 €
PETR Uzège pont du Gard	102 170,77 €

- PETR 2025 : Passage de la cotisation de 3,77 € à 4,50 € par habitant.

➤ Participation de la CCPG à la SPL 30

Par délibération n°DE-2022-002 en date du 7 mars 2022, la collectivité a fait l'acquisition d'1 action à 100 € l'action.

Par délibération n°DE-2024-005 en date du 4 mars 2024, la collectivité a fait l'acquisition de 25 actions à 100 € l'action.

Endettement : budget annexe ordures ménagères

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2024	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2024	Intérêts 2024
Caisse d'Epargne (Transfert Déchetterie MEYNES)	68 866,97 €	0,00 €	12 ans	26/06/2024	3,86 %	7 025,10 €	271,17 €
TOTAL	68 866,97 €	0,00 €				7 025,10 €	271,17 €

Endettement : budget annexe ateliers relais

Emprunt	Montant nominal	CRD au 31/12/2024	Durée du prêt	Dernière échéance	Taux	Capital 2024	Intérêts 2024
Créance du budget principal	400 000,00 €	206 664,25 €	60 trimestres	20/09/2032	1,30 %	26 667,00 €	2 958,57 €
TOTAL	400 000,00 €	206 664,25 €				26 667,00 €	2 958,57 €

Etat des indemnités des élus locaux

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 engagement et proximité a apporté des modifications au statut de l'élu, notamment en ce qui concerne la transparence et la modulation des indemnités des élus locaux (articles 92 à 95).

Chaque année, en référence à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ni la loi, ni la doctrine ne sont prononcés à propos du formalisme. Dès lors, cette communication s'effectue, pour les montants touchés en 2024, en annexe au rapport d'orientation budgétaire 2025.

Etat des indemnités

Titre	Prénom/NOM	Montant annuel brut des indemnités de fonctions communautaires	Montant annuel brut des indemnités de fonctions brutes perçues en tant qu'élu municipal	Montant annuel brut des indemnités de fonctions perçues pour d'autres fonctions (SPL, SEM...)	Montant annuel brut des indemnités perçues au sein d'un syndicat mixte ouvert
Président	Pierre PRAT	25 649,64 €	3 403,44 €		
1 ^{er} Vice-président	Olivier SAUZET	9 297,96 €	25 452,36 €		8 306,64 €
2 ^{ème} Vice-président	Philippe MARCHESI	9 297,96 €	9 240,84 €	14 566,08 €	
3 ^{ème} Vice-président	Fabrice FOURNIER	9 297,96 €	23 464,44 €		
4 ^{ème} Vice-président	Elisabeth VIOLA	9 297,96 €	9 214,00 €	4 800,00 €	
5 ^{ème} Vice-président	Didier GILLES	9 297,96 €			5 051,04 €
6 ^{ème} Vice-président	Numa NOEL	9 297,96 €	9 076,08 €		
7 ^{ème} Vice-président	Jean-Jacques ROCHETTE	9 297,96 €	21 580,26 €		
8 ^{ème} Vice-président	Jean-Marie MOULIN	9 297,96 €	19 878,48 €		2 263,08 €
9 ^{ème} Vice-président	Laurence TRAPIER	9 297,96 €	19 878,48 €		
10 ^{ème} Vice-président	Thierry ASTIER	9 297,96 €	19 878,48 €		4 365,36 €

Bilan annuel du mécénat des compétences

Bilan annuel du mécénat des compétences au titre de l'année 2024 (non concerné)

Données générales					
Nom de la collectivité	Nature	N° de département	Nombre total de fonctionnaires mis à disposition par la collectivité au titre de l'année 2023	Nombre total de structures bénéficiaires	
	commune de plus de 3500 habitants				
Etat des fonctionnaires mis à disposition					
	Fonctionnaire mis à disposition n°1	Fonctionnaire mis à disposition n°2	Fonctionnaire mis à disposition n°3	Fonctionnaire mis à disposition n°X	TOTAL
Grade					
Objet de la mise à disposition					
Durée					
Coût					
Caractère renouvelable (oui/non)					
Organisme bénéficiaire					
Nombre de fonctionnaires mis à disposition					
Liste des structures bénéficiaires					
Nom de l'organisme bénéficiaire	Structure bénéficiaire n°1	Structure bénéficiaire n°2	Structure bénéficiaire n°3	Structure bénéficiaire n°X	
Nature de l'organisme (association, fondation...)					
Projet ayant justifié la mise à disposition					
Nombre de fonctionnaires mis à disposition dans la structure					
Appréciation qualitative du dispositif de mécénat de compétences					
Points forts					
Points de vigilance					
Difficultés rencontrées					
Améliorations possibles					
Appréciation générale					